

Date de convocation : 12/11/2018
Date d'affichage : 06 DEC. 2018



**Délibération n° 21 du Conseil Communautaire
Séance du 21 novembre 2018**

*Le vingt-et-un novembre de l'an deux mille dix-huit, à dix-neuf heures,
le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni
à HAN SUR NIED, sous la présidence de Monsieur François LAVERGNE*

PRÉSENTS : TOUS LES MEMBRES SAUF

EXCUSÉS : Michel BAYLAC représenté par son suppléant Jean-Luc KREIS ; Carole BECQUART ; Antoine BOUR ; Martine FESTOR ; Jean-Luc FRANÇOIS ; Christian HAUSER ; Marie-Pia HORNEBECK ; Christine IÇAME ; Paul LANG ; Rémi POINSIGNON

ABSENTS : Norbert BASIN ; Sandrine BOTTIN ; Micheline FICKINGER ; Evelyne GEORGES-SALZA ; Roland NOMINÉ ; André SIPPEL

POUVOIRS : Antoine BOUR donne pouvoir à Jean-Michel WEBANCK ; Jean-Luc FRANÇOIS à Gwladys FOLSCHWEILLER ; Christine IÇAME à Geneviève THIL

**POINT III A ENVIRONNEMENT
ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Rapporteur : François LAVERGNE

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

DÉCISION

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2017 ;
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;
- décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Directeur Général,
Jean-Paul SCHMITT



Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Rapport Annuel sur le prix et la qualité

De l'assainissement

Exercice 2017



Lagune commune d'ADELANGE

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	8
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	18
1.10.1.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	18
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	19
2.1.	Modalités de tarification	19
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	20
2.3.	Recettes	22
3.	Indicateurs de performance	23
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	23
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	23
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	25
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	26
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	27
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	27
4.	Financement des investissements	29
4.1.	Montants financiers	29
4.2.	Etat de la dette du service	29
4.3.	Amortissements	29
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	29
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	30
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	31
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	31
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	31
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	32

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : District Urbain de Faulquemont
- Caractéristiques: Communauté de communes
- Compétences liées au service :

Le service assainissement du District Urbain de Faulquemont assure les compétences suivantes : collecte, transport et traitement des eaux usées domestiques. A ce titre il effectue les contrôles de raccordement des particuliers et l'élimination des boues produites par les stations d'épuration.

Dans le cadre des travaux de mise en place de nouveaux schémas d'assainissement collectif il assure également les travaux de déconnexion des fosses existantes.

- Territoire desservi comprend les 33 communes suivantes :

ADAINCOURT, ADELANGE, ARRAINCOURT, ARRIANCE, BAMBIDERSTROFF, BOUCHEPORN, CREHANGE, ELVANGE, FAULQUEMONT, FLETRANGE, FOULIGNY, GUINGLANGE, HALLERING, HAN-SUR-NIED, HAUTE-VIGNEULLES, HEMILLY, HERNY, HOLACOURT, LAUDREFANG, LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD, MAINVILLERS, MANY, MARANGE-ZONDRANGE, PONTPIERRE, TETING-SUR-NIED, THICOURT, THONVILLE, TRITTELING-REDLACH, VAHL-LES-FAULQUEMONT, VATIMONT, VITTONCOURT, VOIMHAUT, ZIMMING

- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage :

Seules les communes du secteur Aval et celles ayant fait l'objet de travaux de mise en conformité de leur assainissement par le DUF sont dotées d'un zonage d'assainissement réglementaire. Pour les autres communes les zonages existent de fait et correspondent à la desserte des réseaux.

- Existence d'un règlement de service :

Par délibération du 15 décembre 2010 un règlement du service assainissement a été approuvé. Ce dernier est articulé en 4 livres :

- Livre 1 : ce dernier reprend le règlement intérieur fixant les modalités d'exercice de compétence assainissement par le DUF
- Livre 2 : règlement du service d'assainissement collectif
- Livre 3 : règlement traitant des rejets industriels
- Livre 4 : règlement du SPANC

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **régie**

Le DUF exerce la compétence eaux usées dans son intégralité en régie directe. Il s'agit des compétences assainissement collectif ainsi que la compétence assainissement autonome grâce à la création d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Concernant les eaux pluviales le DUF assure uniquement une mission d'entretien telle que définie dans le règlement d'assainissement. La compétence investissement est exercée par les communes, pour les réseaux unitaires nous avons donc deux maîtres d'ouvrages : la Commune et le DUF.

Le DUF exerçant 5 compétences optionnelles il n'a pas encore obligation d'exercer l'intégralité de la compétence assainissement (eaux usées et pluviales) tel que prévue par la loi NOTRE

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 25 060 habitants au 31/12/2017 (25 330 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 10 497 abonnés au 31/12/2017 (10 427 au 31/12/2016).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

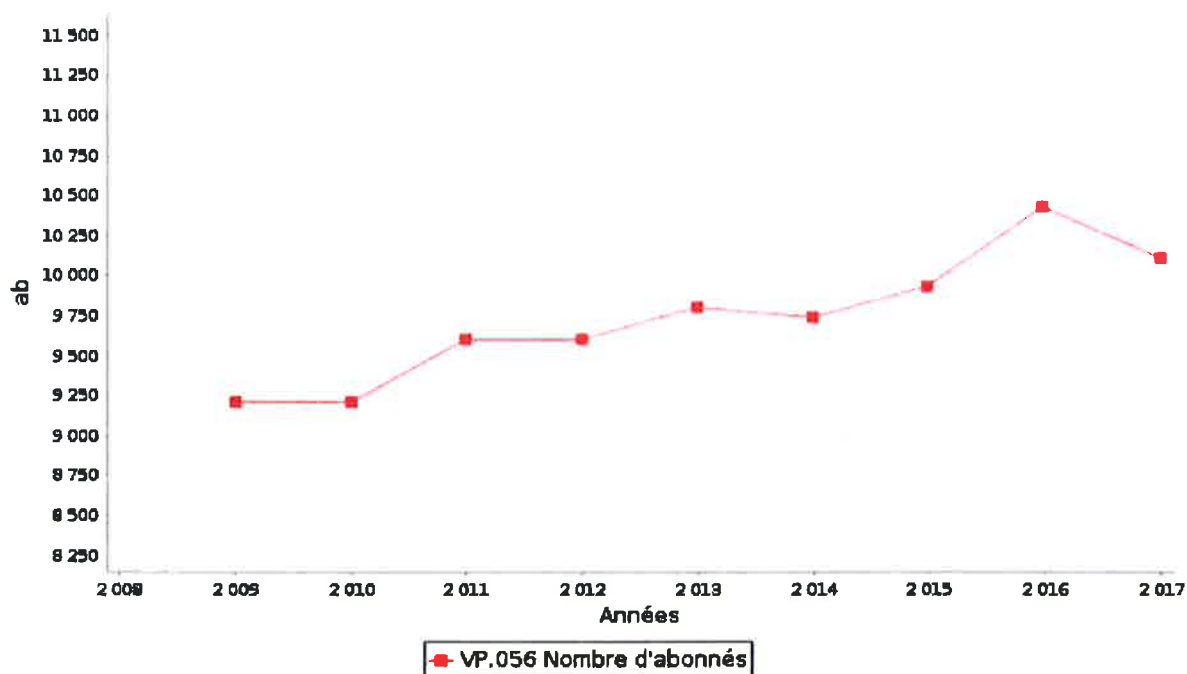
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Adaincourt	46	44		44	-5%
Adelange	96	94		94	-2%
Arraincourt	52	54		54	4%
Arriance	89	88		88	-1%
Bambiderstroff	488	487		487	0%
Boucheporn	248	245		245	-1%
Créhange	1662	1 682	2	1684	1%
Elvange	176	174		174	-1%
Faulquemont	2365	2 358	1	2359	0%
Flétrange	410	412		412	0%
Foulny	47	39		39	-21%
Guinglange	134	132		132	-2%
Hallering	51	47		47	-9%
Han-sur-Nied	99	95		95	-4%
Haute-Vigneulles	203	208		208	2%
Herny	57	53		53	-8%
Holacourt	218	211		211	-3%
Hémilly	35	39		39	10%
Laudrefang	141	139		139	-1%
Longeville-lès-Saint-Avoid	1623	1 606	2	1608	-1%
Mainvillers	138	130		130	-6%
Many	121	119		119	-2%
Marange-Zondrange	128	122		122	-5%
Pontpierre	291	292		292	0%
Teting-sur-Nied	522	538		538	3%
Thicourt	52	49		49	-6%
Thonville	22	19		19	-16%
Tritteling-Redlach	221	218		218	-1%
Vahl-lès-Faulquemont	104	103		103	-1%
Vatimont	138	133		133	-4%
Vittoncourt	144	153		153	6%
Voimhaut	100	97		97	-3%
Zimming	312	312		312	0%
Total	10533	10 492	5	10 497	-0,34%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 10 497

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 31 abonnés/km) au

31/12/2017. (32,05 abonnés/km au 31/12/2016).

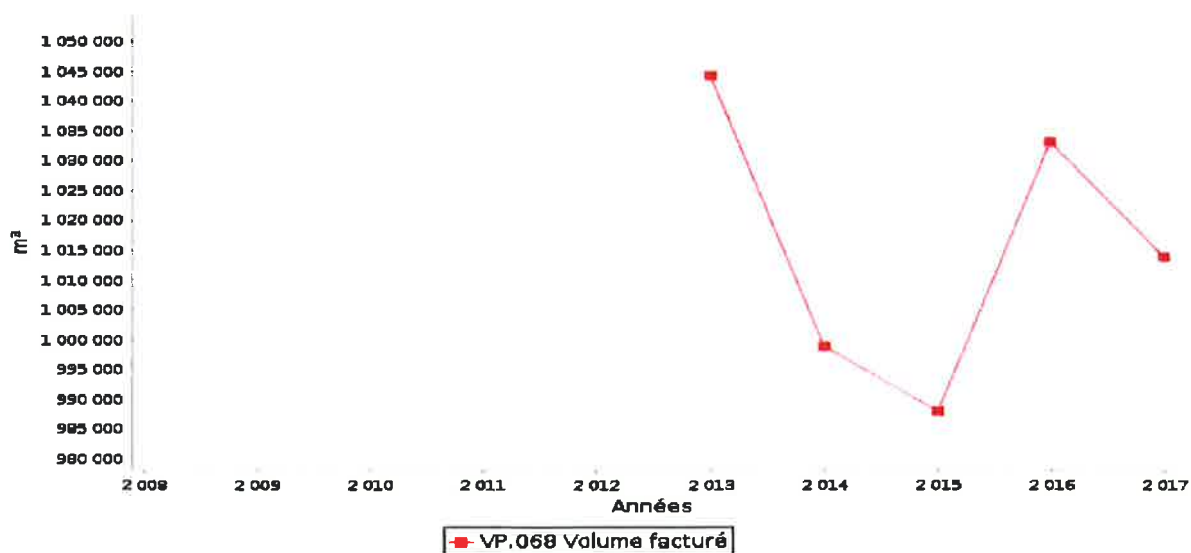
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,48 habitants/abonné au 31/12/2017. (2,43 habitants/abonné au 31/12/2016).



1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	1 033 192	1 013 932	-1,9%



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2017 en m³	Variation en %
Energis (Zone des garages à longeville)	1760	1405	-20,17 %
Total des volumes exportés	1760	1405	-20,17 %
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2016 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2017 en m³	Variation en %
Total des volumes importés	0	0	-

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 5 au 31/12/2017 (5 au 31/12/2016).

Secteur Créhange : Terralys (compostage) et Ismert (lavage de citerne)

Secteur Faulquemont : Initial BTB (laverie industrielle)

Secteur de Longeville : Grundfoss (usine de pompes) et la SANEF (aire de repos de Longeville) Pour ce secteur il s'agit uniquement d'effluents de type urbain, aucune eau de process n'est traitée par nos installations

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 232,52 km de réseau unitaire hors branchements,
- 93.66 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 326,18 km (325,36 km au 31/12/2016).

109 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Localisation	Déversoirs d'orage	Bassins de pollution	
		Nombre	Volume de stockage
Agglo Créhange	24	2	1800
Agglo Faulquemont	20	4	399
Agglo Haute Vigneulles	14	7	400
Agglo Longeville	15	3	1795
Mainvillers	2		
Hemilly	3		
Many	3	1	49
Chémery	2		
Agglo Herny	5	2	165
Adelange	2		
TOTAL	90	19	4608



1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 9 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées. On note la mise en service en juillet 2017 d'une 10^{ème} : ADELANGE

STEU N°1 : nouvelle station d'épuration de **Longeville**
Code Sandre de la station : 025741301943

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				23/09/2009							
Commune d'implantation				LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD (57413)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				7150							
Nombre d'abonnés raccordés				1737							
Nombre d'habitants raccordés				4244							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				3410							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation en date du : 28 février 2006							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau le Blindengraben							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			Et si Q < 1660 m ³ Ou si Q > 1660 m ³				Rendement (%)			
DBO ₅	15			☐ et ☐ ou				90			
DCO	65			☐ et ☐ ou				80			
MES	20			☐ et ☐ ou				90			
NTK	10			☐ et ☐ ou				70			
NH ₄ ⁺	5			☐ et ☐ ou				75			
Pt	2			☐ et ☐ ou				80 en moy. annuelle			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	Oui	5,5	96,8	23,6	94,9	6,5	97,1	5,3	87,3	1,26	72,5

La station présente des non-conformités réglementaires pour le phosphore et l'azote global. La STEU est notée non conforme pour les performances de traitement (indicateur P205.3)

STEU N°2 : Station d'épuration de Faulquemont Amont
Code Sandre de la station : 025720901143

Code Sarrare de la Station : 025720981112

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1997							
Commune d'implantation				FAULQUEMONT (57209)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				6800							
Nombre d'abonnés raccordés				1164							
Nombre d'habitants raccordés				3486							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				4308							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				Autorisation en date du				25 juillet 2000			
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur				Eau douce de surface			
				Nom du milieu récepteur				Riviere la Nied Allemande			
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)		
DBO ₅			25			OU			90		
DCO			90			OU			75		
MES			30			OU			90		
Pt			2			OU			Du 1/4 au 31 /10		
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne Annuelle	Oui	3,5	97,3	22,5	94,3	5,1	96,2	4,4	87,3	0,43	86

Bien que l'on ait une obligation de traitement du phosphore que durant les mois d'été ce dernier est traité toute l'année.

STEU N°3 : Lagune de Hémilly
Code Sandre de la station : 025731301246

Code Sandre de la station : 025751561248

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				01/10/1999							
Commune d'implantation				HEMILLY (57313)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				290							
Nombre d'abonnés raccordés				43							
Nombre d'habitants raccordés				137							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				50							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				Déclaration en date du		21 janvier 2010					
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur		Eau douce de surface					
				Nom du milieu récepteur		Ruisseau d'Hemilly					
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)		
DBO ₅			35			OU			60		
DCO			100			OU			60		
MES			60			OU			50		
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/04/2017	OUI	3	99	12	99	9,2	98	1	99	2,4	77
25/09/2017	OUI	3	99	48	95	8	98	5.8	93	3,5	68

Bien que le récépissé de déclaration ne prévoie le suivi que de 3 paramètres, ce dernier est effectué sur l'ensemble des paramètres habituels.

STEU N°4 : Station d'épuration de Mainvillers
Code Sandre de la station : 025743000922

Code Sambre de la station : 025745000522

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagune Aérée 3 bassins							
Date de mise en service				12/03/1998							
Commune d'implantation				MAINVILLERS (57430)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				370							
Nombre d'abonnés raccordés				123							
Nombre d'habitants raccordés				258							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				89							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				Déclaration en date du 13 août 2009							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur		Eau douce de surface					
				Nom du milieu récepteur		Riviere la Nied Allemande					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		OU				90			
DCO		125		OU				80			
MES		60		OU				85			
NTK		30		OU				60			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/04/2017	OUI	10	96	37	94	60	79	25	72	5.3	56
25/09/2017	OUI	7	98	66	93	25	92	5.3	96	5.1	38

Bien que le récépissé de déclaration ne prévoie le suivi que de 3 paramètres, ce dernier est effectué sur l'ensemble des paramètres habituels.

STEU N°5 : Station d'épuration de Créhange
Code Sandre de la station : 025715900146

Code Sambre de la station : 025715900146

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1989							
Commune d'implantation				CREHANGE (57159)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				16166							
Nombre d'abonnés raccordés				3705							
Nombre d'habitants raccordés				9587							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				2300							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				Autorisation en date du 14 novembre 2008							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur				Eau douce de surface			
				Nom du milieu récepteur				Rivière la Nied allemande			
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25								90	
DCO		100				OU				75	
MES		30				OU				90	
NGL		15				OU				70	
NH ₄ ⁺		10				OU				75	
Pt		2				OU				80	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne Annuelle	Oui	4	96,9	27,5	93,3	7,1	96,7	4,3	88,1	0,84	80,9

Aucune non-conformité n'a été constatée sur les analyses effectuées en 2017.

STEU N°6 : Station d'épuration de Haute Vigneulles
Code Sandre de la station : 025771401481

Coût Sanitaire de la station : 0,25771401401

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/2004							
Commune d'implantation				HAUTE-VIGNEULLES (57714)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				5000							
Nombre d'abonnés raccordés				1519							
Nombre d'habitants raccordés				3533							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				1632							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				Autorisation en date du 4 mai 2002							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur				Eau douce de surface			
				Nom du milieu récepteur				Rivière la Nied Allemande			
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		OU				90			
DCO		90		OU				75			
MES		30		OU				90			
NGL		15		OU				80			
NTK		10		OU				75			
Pt		2		OU				80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne Annuelle	OUI	3,1	97	16,3	94,7	4,2	97,5	1,7	94	0,87	73,8

On relève des non-conformités pour le phosphore en 2017, la STEU est notée non conforme pour les performances de traitement (indicateur P205.3)

STEU N° 7 : station d'épuration d'Herny
Code Sandre de la station : 025731902343

Code Sarrade de la station : 025751902545

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagune primaire et un étage de filtre planté de roseaux							
Date de mise en service				Juin 2014							
Commune d’implantation				HERNY							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				790							
Nombre d’abonnés raccordés				285							
Nombre d’habitants raccordés				702							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				228							
Prescriptions de rejet											
Soumise à :				Déclaration en date du 29 septembre 2011							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur				Cours d’eau			
				Nom du milieu récepteur				Ruisseau de l’AISNE			
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				OU		Rendement (%)			
DBO ₅		15						90			
DCO		70				OU		80			
MES		20				OU		85			
NTK		20				OU		80			
Pt		4				OU		50			
Charges rejetées par l’ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/06/2017	Oui	0,5	99	20	89	24	87	5,2	69	3,24	<0
30/08/2017	Oui	3	98	39	90	6	97	3,6	92	3	44

STEU N°8 : rhizosphère de Many
Code Sandre de la station : 025744202342

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres plantés de roseaux à deux étages							
Date de mise en service				Octobre 2013							
Commune d’implantation				MANY							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				490							
Nombre d’abonnés raccordés				115							
Nombre d’habitants raccordés				267							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				147							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				Déclaration en date du 17 octobre 2013							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur				Cours d’eau			
				Nom du milieu récepteur				Ruisseau de Many			
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)							Rendement (%)	
DBO ₅			25				OU			85	
DCO			90				OU			80	
MES			35				OU			80	
NGL			45				OU			45	
NH ₄ ⁺			15				OU			75	
Pt			5				OU			35	
Charges rejetées par l’ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
04/05/2017	OUI	3	98	14	95	3	99	0,6	98	3,17	35
30/08/2017	OUI	3	98	14	96	5	98	1,1	97	2,8	40

STEU N°9 : station d'épuration de Faulquemont Chémery

Code Sandre de la station : 025720902344

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtre planté de roseaux un étage et ZRV avec temps de séjour de 2 jours							
Date de mise en service				Mai 2014							
Commune d'implantation				Faulquemont							
Lieu-dit				commune associée de Chémery							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				150							
Nombre d'abonnés raccordés				50							
Nombre d'habitants raccordés				127							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				8 l							
Prescriptions de rejet											
Station non soumise à déclaration : capacité inférieure à 12 kg/jour de DBO ₅											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Ruisseau					
		Nom du milieu récepteur				Bearenbach					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		25				OU		90			
DCO		90				OU		85			
MES		30				OU		90			
NTK		10				OU		86			
Pt		5				OU		40			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
18/04/2016	OUI	3	92	13	85	2	93	3,8	48	0,38	53
07/09/2016	OUI	2	98	7	96	2	98	2	90	1,55	52

STEU N°10 : lagune d'Adelange
Code Sandre de la station : 025720902344

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				Juillet 2017							
Commune d'implantation				ADELANGE							
Lieu-dit				Kiesenmertel							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				300							
Nombre d'abonnés raccordés				99							
Nombre d'habitants raccordés				243							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				100							
Prescriptions de rejet											
Station non soumise à déclaration : capacité inférieure à 12 kg/jour de DBO ₅											
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur				Ruisseau			
				Nom du milieu récepteur				Bruehlbach			
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		30				OU		80			
DCO		100				OU		75			
MES		10				OU		75			
NTK		15				OU		70			
Pt		3				OU		50			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11/10/2018	OUI	3	99	40	96	12	98	2.1	98	0,3	98
12/10/2018	OUI	3	99	34	96	16	96	3	97	0,4	97

Les résultats sont ceux de la visite de réception de l'ouvrage qui s'étale sur deux jours.

Les résultats sont à moduler, en effet lors de la mise en route d'une lagune les phénomènes de dilution liés au remplissage et au temps de séjour important surévaluent les performances des installations.

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station d'épuration de Faulquemont amont (Code Sandre : 025720901143)	66,24	45
Station d'épuration de Mainvillers (Code Sandre : 025743000922)	13	0
Lagune de Hémilly (Code Sandre : 025731301246)	0	0
Station d'épuration de Créhange (Code Sandre : 025715900146)	348	248
Station d'épuration d'HERNY (Code Sandre : 02531902343)	0	0
station d'épuration de Faulquemenot (Code Sandre : 025720902344)	0	0
rhizosphère de Many (Code Sandre : 025744202342)	0	0
nouvelle station d'épuration de longeville (Code Sandre : 025741301943)	138,8	103
Station d'épuration de Haute Vigneulles (Code Sandre : 025771401481)	45,4	43
Total des boues évacuées	611,4	439

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et part fixe (abonnement). La part fixe est liée au financement des investissements qui n'est pas directement lié aux volumes à traiter (intérêt d'emprunt et amortissement)

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Redevance de Collecte	0,88 € H.T.	0,88 € H.T.
Redevance de Collecte et traitement	1,32 € H.T.	1,32 € H.T.
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) par m ² de surface de plancher créés.	13 €	13 €
Participation aux frais de branchement	coût réel des travaux	

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	30 €	30 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m ³	1,32 €/m ³	1,32 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,233 €/m ³	0,233 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16 février 2016 effective à compter du 16 février 2016 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 26 juin 2012 effective à compter du 1 juillet 2012 fixant la Participation pour le

Raccordement au Réseau d'Assainissement.

➤ Délibération du 15 décembre 2010 approuvant le règlement d'assainissement et fixant les modalités financières et technique des branchements d'assainissement.

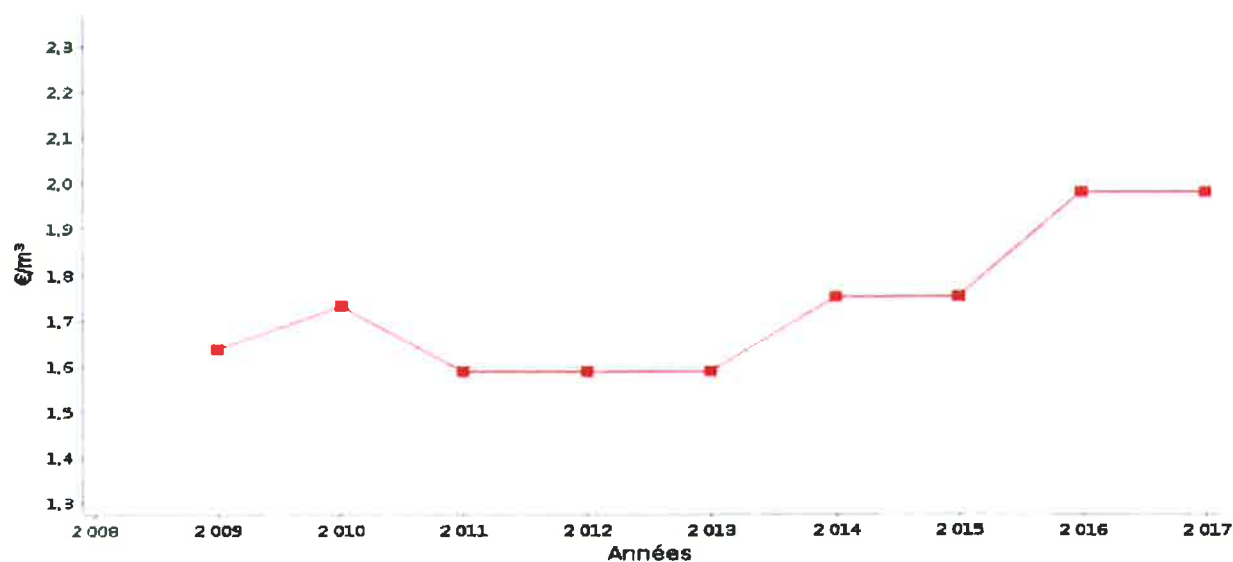
➤

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	30,00	30,00	0%
Part proportionnelle	158,40	158,40	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	188,40	188,40	0%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	27,96	27,96	0%
VNF Rejet :	0,00	—	—%
Autre : _____	0,00	—	—%
TVA	21,64	21,64	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	49,60	49,60	0%
Total	238,00	238,00	0%
Prix TTC au m ³	1,98	1,98	0%



■ D204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

Le tarif pour chaque commune est modulé à la baisse lorsqu'il n'existe pas de traitement :

Commune	Prix au 01/01/2017 en €/m ³	Prix au 01/01/2018 en €/m ³
Adaincourt	0,88	0,88
Adelange	0,88	1,32 + 30 € abonnement
Arraincourt	0,88	0,88
Arriance	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Bambiderstroff	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Boucheporn	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Créhange	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Elvange	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Faulquemont	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Flétrange	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Foulligny	0,88	0,88
Guinglange	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Hallering	0,88	0,88
Han-sur-Nied	0,88	0,88
Haute-Vigneulles	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Herny	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Holacourt	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Hémilly	0,88	0,88
Laudrefang	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Longeville-lès-Saint-Avoid	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Mainvillers	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Many	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Marange-Zondrange	0,88	0,88
Pontpierre	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Teting-sur-Nied	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Thicourt	0,88	0,88
Thonville	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Tritteling-Redlach	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement
Vahl-lès-Faulquemont	0,88	0,88
Vatimont	0,88	0,88
Vittoncourt	0,88	0,88
Voimhaut	0,88	0,88
Zimming	1,32 + 30 € abonnement	1,32 + 30 € abonnement

La commune d'Adelange change de tarif suite à la mise en service de la STEU d'Adelange (lagune)

La facturation est effectuée avec une fréquence quadrimestrielle (SEBVF) semestrielle (SEE et VEOLIA)

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	1 497 647 €	1 609 904,94	6,97 %
<i>dont abonnements</i>	260 675 €	266 760 €	2,28 %
Redevance eaux usées usage non domestique	152 840 €	127 471 €	-19,9 %
<i>dont abonnements</i>	0 €	0 €	
Divers	68 179 €	78 774 €	13,32 %
Total recettes de facturation	1 718 767 €	1 816 150 €	5,36 %
Recettes de raccordement	48 557 €	87 533 €	44,53 %
Prime de l'Agence de l'Eau	136 596 €	106 291 €	-28,51 %
Contribution au titre des eaux pluviales	355 000 €	355 000 €	0 %
Recettes liées aux travaux	31 683 €		
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0€	
Autres recettes (préciser)	414 132 €	448 189	7,60 %
Total autres recettes	985 969 €	997 013 €	1,11 %
Total des recettes	2 704 736 €	2 813 164 €	3,85 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 1 816 150 € (1 718 767 au 31/12/2016).

Les recettes de raccordement et les recettes liées aux travaux sont globalisées dans le plan comptable 2017. Pour 2016 la somme de ces deux lignes s'élevait à 80 240 € à comparer au 87 533 € de 2017 soit une augmentation de 9,08 %/

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 10 497 abonnés potentiels (100% pour 2016).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	90%	14
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	—	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	74

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 74 pour l'exercice 2017 (74 pour 2016).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de Faulquemont amont	138	100	100
Station d'épuration de Mainvillers	12,4	100	100
Lagune de Hémilly	5,85	100	100
Station d'épuration de Créhange	412	100	80
Station d'épuration d'HERNY	35,7	100	100
station d'épuration de Faulquemenot	1,72	100	100
rhizosphère de Many	16,4	100	100
nouvelle station d'épuration de longeville	233	100	100
Station d'épuration de Haute Vigneulles	105	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 91 (100 en 2016).

3.1. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de Faulquemont amont	138	100	100
Station d'épuration de Créhange	412	100	100
nouvelle station d'épuration de longeville	233	100	100
Station d'épuration de Haute Vigneulles	105	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2016).

3.2. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de Faulquemont amont	138	100	100
Station d'épuration de Créhange	412	0	100
nouvelle station d'épuration de Longeville	233	100	0
Station d'épuration de Haute Vigneulles	105	100	0

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 68 (52 en 2016).

3.3. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Faulquemont amont :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	45
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		45

Station d'épuration de Créhange :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	248
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		248

nouvelle station d'épuration de Longeville :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	103
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		103

Station d'épuration de Haute Vigneulles :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	43
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		43

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2016).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	650 370,05	1 523 584 €
Montants des subventions en €	676 711,44	543 560 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		7 364 784 €	7 032 229 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	529 790 €	465 250 e
	en intérêts	221 175	207 672

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de 832 761 € (812 353,07 € en 2016).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Fin des schémas d'assainissement secteur Marange -Zondrange: Fouligny et Zondrange	1 630 000	4 374 000
Améliorations Steps : file boues Amont, mise en sécurité des ouvrages, bassin d'aération amont		530 000
Améliorations STEU de Créhange : remise à niveau et amélioration des installations : première tranche en 2018	2 000 000	

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Schémas d'assainissement secteur Marange -Zondrange et secteur Vahl lès Faulquemont : Fin travaux Marange et vahl les Faulquemont	2018	4 037 500
Améliorations STEU de Créhange : remise à niveau et amélioration des installations : première tranche sur un montant total prévisionnel de 2 000 000 €	2018	500 000

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, 6 702 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0066 €/m³ pour l'année 2017 (0,0118 €/m³ en 2016).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Aucune opération de ce type n'a été réalisée en 2017.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	25 330	25 060
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	611,4	439
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,98	1,98
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	74	74
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	91%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	68%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0118	0,0066

ANNEXES

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Secteur de Chenols

13 rue du Moulin

57380 FAULQUEMONT

Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tpi.budget.gouv.fr et

de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2018-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.

Règlement de la facture en espèces : Joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TPI : voir ci-dessus pour les démarches. Redevance Assainissement reversée au CCDF-BP 21 - 57380 FAULQUEMONT

Référence à
rappeler

Identifiant :
Occupant : M

--- Mot de Passe :

Adresse du
lieu desservi : 57580 ADAINCOURT

Destinataire de la facture

Facture n° 2017-EA-00-1715100260320 du 09/11/2017

Eau et Assainissement

Consommation du 07/06/2017 au 19/10/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

38 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00290 €

Agence de l'Eau
Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau

Montants
26,98
38,78
68,17

Total de la facture

131,93

Historique de consommation

Relève du 19/10/2017 de 38 m³

Relève du 07/06/2017 de 31 m³

Relève du 08/02/2017 de 34 m³

Relève du 03/10/2016 de 36 m³

Relève du 24/05/2016 de 33 m³

Relève du 01/02/2016 de 33 m³

Relève du 28/09/2015 de 32 m³

Relève du 08/06/2015 de 47 m³

Relève du 28/01/2015 de 1 m³

Montant total à payer avant le 12/12/2017

131,93 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

57580 ADAINCOURT

★

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : T

DATE et LIEU

SIGNATURE

Montant : 131,93 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

066310500172 :

941133000175 2807001715100260320057

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
10549782706 13193
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	19/10/2017	R	199			237	38
Consommation totale relevée									38

Consommation facturée (m3) 38

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours		0,16898	20,62	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 38	18 m3		1,20000	21,80	1,19 (5,50%)	22,99
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 38	38 m3		0,88000	33,44	3,34 (10,00%)	38,78
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution	1 à 38	38 m3		0,35000	13,30	0,73 (5,50%)	14,03
Prélèvement d'eau	1 à 38	38 m3		0,08000	3,04	0,17 (5,50%)	3,21
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 38	38 m3		0,23300	8,85	0,88 (10,00%)	9,74
Total de votre facture					123,25	8,88	131,93
Montant total à payer					123,25	8,88	131,93

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

**EAU
ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR.

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'une habitation raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Téléservice de Pauquembert 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@degp.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	17/07/2017	R	2168			2200	34
Consommation totale relevée									34

Consommation facturée (m3) 34

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,16898	20,62	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20	m3	1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 34	14	m3	1,20000	16,80	0,92 (5,50%)	17,72
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 34	34	m3	0,88000	29,92	2,99 (10,00%)	32,91
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution	1 à 34	34	m3	0,36000	11,80	0,65 (5,50%)	12,55
Prélèvement d'eau	1 à 34	34	m3	0,08000	2,72	0,16 (5,50%)	2,87
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 34	34	m3	0,23300	7,92	0,79 (10,00%)	8,71
Total de votre facture					112,28	7,86	120,14
Montant total à payer					112,28	7,86	120,14

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU**ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les excoérés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVP la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Paulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57360 PAULQUEMONT, 03 87 09 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
Secteur de Chenols
13 rue du Moulin
67380 FAULQUEMONT
Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipl.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)
Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
démarches. Redevance Assainissement reversée au
CCDUF-BP 21 - 57380 FAULQUEMONT

Historique de consommation

Relève du 09/10/2017 de 36 m3
Relève du 07/06/2017 de 31 m3
Relève du 06/02/2017 de 39 m3
Relève du 03/10/2016 de 40 m3
Relève du 24/05/2016 de 31 m3
Relève du 02/02/2016 de 39 m3
Relève du 30/09/2015 de 34 m3
Relève du 01/06/2015 de 36 m3
Relève du 19/01/2015 de 31 m3

Référence à Identifier : Mot de Passe :
rappeler Occupant :

Adresse du
lieu desservi : 57380 ARRAINCOURT

Destinataire de la facture

57380 ARRAINCOURT

Facture n° 2017-EA-00-1715100260365 du 09/11/2017

Eau et Assainissement

Consommation du 07/06/2017 au 09/10/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau	36 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) :	0,00290 €
Agence de l'Eau	25,56
Collecte des eaux usées	34,85
Distribution de l'eau	65,64

Total de la facture 126,05

Somme prélevée le 12/12/2017 126,05 €

Le montant sera prélevé sur le compte

Domiciliation : - Titulaire :

Emetteur : SEBVF

Exercice : 2017/3

N° facture : 1715100260365 8

Montant : 126,05 €

Prélevé sur le compte

Domiciliation :

Date de prélèvement : 12/12/2017

Mandat de prélèvement SEPA :

57380 ARRAINCOURT

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Facture n° 2017-EA-00-1715100260366 du 09/11/2017

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempli	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	09/10/2017	R	422			458	36
Consommation totale relevée									36

Consommation facturée (m3) 36

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<u>Distribution de l'eau</u>							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122	jours	0,16898	20,62	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20	m3	1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 36	16	m3	1,20000	19,20	1,06 (5,50%)	20,26
<u>Collecte des eaux usées</u>							
Collecte des eaux usées	1 à 36	36	m3	0,88000	31,68	3,17 (10,00%)	34,85
<u>Organismes Publics</u>							
Lutte contre la Pollution	1 à 36	36	m3	0,35000	12,60	0,69 (5,50%)	13,29
Prélèvement d'eau	1 à 36	36	m3	0,08000	2,88	0,16 (5,50%)	3,04
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 36	36	m3	0,23300	8,39	0,84 (10,00%)	9,23
Total de votre facture					117,77	8,28	126,05
Montant total à payer					117,77	8,28	126,05

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

Eau
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVP la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Pauquemon 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	27/07/2017	R	2816			2853	37
Consommation totale relevée									37

Consommation facturée (m3) 37

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122	Jours	0,18898	20,82	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20	m3	1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 37	17	m3	1,20000	20,40	1,12 (5,50%)	21,52
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	Jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 37	37	m3	1,32000	48,84	4,88 (10,00%)	53,72
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau	1 à 37	37	m3	0,08000	2,98	0,18 (5,50%)	3,12
Lutte contre la Pollution	1 à 37	37	m3	0,35000	12,95	0,71 (5,50%)	13,66
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 37	37	m3	0,23300	8,62	0,88 (10,00%)	9,48
Total de votre facture					146,82	11,09	157,91
Montant total à payer					146,82	11,09	157,91

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57180 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgifp.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



SYNDICAT DES EAUX SEBVF

13 RUE DU MOULIN

57380 FAULQUEMONT

Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.62.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET

Merçi de vous connecter sur www.tipl.budget.gouv.fr et

de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2017-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP. Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches. redevance assainissement reversée à CCDF BP21 57380 FAULQUEMONT

Référence à
rappeler

Identifiant :
Occupant : X

--- Mot de Passe

Adresse du
lieu desservi : 57690 BAMBIDERSTROFF

Destinataire de la facture

57690 BAMBIDERSTROFF

Facture n° 2017-EA-00-1713400251097 du 11/10/2017

Eau et Assainissement

Consommation du 02/05/2017 au 25/08/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

33 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00338 €

Agence de l'Eau
Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau

Montants
23,44
58,95
61,84

Total de la facture

144,23

Historique de consommation

Relève du 25/08/2017 de 33 m³

Relève du 02/05/2017 de 33 m³

Relève du 04/01/2017 de 38 m³

Relève du 28/08/2016 de 31 m³

Relève du 12/05/2016 de 38 m³

Relève du 14/01/2016 de 40 m³

Relève du 03/09/2015 de 48 m³

Relève du 04/05/2015 de 28 m³

Relève du 08/02/2015 de 38 m³

Montant total à payer avant le 15/11/2017

144,23 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

57690 BAMBIDERSTROFF

TIP SEPA

DATE et LIEU

SIGNATURE

Montant : 144,23 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500172

941133000175 151900171340025109705

Accusé de réception en préfecture
057245700133 20181206-DE1100-
2112018-DE1706 14423
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempli	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	25/08/2017	R	2587			2620	33
Consommation totale relevée									33

Consommation facturée (m3) 33

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122	jours	0,16898	20,62	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20	m3	1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 33	13	m3	1,20000	15,60	0,86 (5,50%)	16,46
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 33	33	m3	1,32000	43,56	4,36 (10,00%)	47,92
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau	1 à 33	33	m3	0,08000	2,64	0,15 (5,50%)	2,79
Lutte contre la Pollution	1 à 33	33	m3	0,35000	11,55	0,84 (5,50%)	12,39
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 33	33	m3	0,23300	7,69	0,77 (10,00%)	8,46
Total de votre facture					134,09	10,14	144,23
Montant total à payer					134,09	10,14	144,23

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la récupère sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57180 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfp.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipl.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2017-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TPI : voir ci-dessus pour les
démarches.
redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
57380 FAULQUEMONT

Historique de consommation

Relève du 19/07/2017 de 49 m3
Relève du 13/04/2017 de 28 m3
Relève du 24/11/2016 de 41 m3
Relève du 03/08/2016 de 28 m3
Relève du 22/03/2016 de 15 m3
Relève du 26/11/2015 de 66 m3
Relève du 08/10/2015 de 27 m3
Relève du 30/03/2015 de 24 m3
Relève du 03/12/2014 de 19 m3

Référence à Identifier : Mot de Passe :
rappeler Occupant :

Adresse du
lieu desservi : 57380 FAULQUEMONT

Destinataire de la facture

CHEMERY LES FAULQUEMONT
57380 FAULQUEMONT

Facture n° 2017-EA-00-1713400252041 du 11/10/2017

Eau et Assainissement

Consommation du 13/04/2017 au 19/07/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau 49 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00339 €

	Montants
Agence de l'Eau	34,79
Collecte des eaux usées	82,16
Distribution de l'eau	82,09

Total de la facture 199,06

Somme prélevée le 15/11/2017

199,06 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2017/3

N° facture : 1713400252041 V

Montant : 199,06 €

Prélevé sur le compte :
Domiciliation :

Date de prélèvement : 15/11/2017

Mandat de prélèvement SEPA :

CHEMERY LES FAULQUEMONT
57380 FAULQUEMONT

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Facture n° 2017-EA-00-1713400262041 du 11/10/2017

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien Index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	19/07/2017	R	1280			1329	49
Consommation totale relevée									49

Consommation facturée (m3) 49

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122 jours		0,16898	20,62	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 49	29 m3		1,20000	34,80	1,91 (5,50%)	36,71
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours		0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 49	49 m3		1,32000	64,68	6,47 (10,00%)	71,15
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau	1 à 49	49 m3		0,08000	3,92	0,22 (5,50%)	4,14
Lutte contre la Pollution	1 à 49	49 m3		0,35000	17,15	0,94 (5,50%)	18,09
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 49	49 m3		0,23300	11,42	1,14 (10,00%)	12,56
Total de votre facture					185,02	14,04	199,06
Montant total à payer					185,02	14,04	199,06

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

Eau
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance d'infils et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés excepté les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SBBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Paulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel r057105@dégfp.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tlpi.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2017-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessous pour les
démarches.
Reversement assainissement reversée au CC DUF 1,
Allée René Cassin - 57380 FAULQUEMONT

Référence à
rappeler

Identifiant :
Occupant :

-- Mot de Passe :

Adresse du
lieu desservi : 57690 CREHANGE

Destinataire de la facture

57690 CREHANGE

Facture n° 2017-EA-00-1712700247182 du 29/09/2017

Eau et Assainissement

Consommation du 10/04/2017 au 16/08/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau 37 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00338 €

	Montants
Agence de l'Eau	26,26
Collecte des eaux usées	64,75
Distribution de l'eau	66,90

Total de la facture 157,91

Historique de consommation

Relève du 16/08/2017 de 37 m³
Relève du 10/04/2017 de 35 m³
Relève du 14/12/2016 de 40 m³
Relève du 16/08/2016 de 41 m³
Relève du 11/04/2016 de 29 m³
Relève du 10/12/2015 de 24 m³
Relève du 20/08/2015 de 45 m³
Relève du 06/05/2015 de 20 m³
Relève du 16/01/2015 de 21 m³

Montant total à payer avant le 31/10/2017

157,91 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous
autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte,
et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous
bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être
présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un
document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature
vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

57690 CREHANGE



DATE et LIEU

SIGNATURE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
IC R

Montant : 157,91 €

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

IBAN :

066310500172

941133000175 44230017127002471820571026836/06 15791

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	16/08/2017	R	189			208	37
Consommation totale relevée									37

Consommation facturée (m3) 37

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122	Jours	0,16898	20,62	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20	m3	1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 37	17	m3	1,20000	20,40	1,12 (5,50%)	21,52
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	Jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 37	37	m3	1,32000	48,84	4,88 (10,00%)	53,72
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau	1 à 37	37	m3	0,06000	2,96	0,16 (5,50%)	3,12
Lutte contre la Pollution	1 à 37	37	m3	0,35000	12,95	0,71 (5,50%)	13,66
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 37	37	m3	0,23300	8,62	0,88 (10,00%)	9,48
Total de votre facture					146,82	11,09	157,91
Montant total à payer					146,82	11,09	157,91

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

**EAU
ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR.

ASSAINISSEMENT

Redevance d'égout et reverse à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble recordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-3 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les excédents.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVP la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements reçus n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Pauquennart 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57160 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tpi.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2017-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
démarches.
redevance assainissement reversée à CCDF BP21
57380 FAULQUEMONT

Référence à Identifier : -- Mot de Passe :
rappeler Occupant : M. BOUCHART FREDERIC

Adresse du
lieu desservi : 57690 ELVANGE

Destinataire de la facture

57690 ELVANGE

Facture n° 2017-EA-00-1713400249599 du 11/10/2017

Eau et Assainissement

Consommation du 06/04/2017 au 03/08/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

36 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00338 €

Agence de l'Eau
Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau

Montants
25,58
63,30
65,64

Total de la facture

154,60

Historique de consommation

Relève du 03/08/2017 de 36 m3
Relève du 06/04/2017 de 38 m3
Relève du 07/12/2016 de 35 m3
Relève du 28/07/2016 de 38 m3
Relève du 31/03/2016 de 34 m3
Relève du 01/12/2015 de 34 m3
Relève du 29/07/2015 de 38 m3
Relève du 30/03/2015 de 17 m3
Relève du 02/02/2015 de 35 m3

Montant total à payer avant le 15/11/2017

154,50 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous
autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte,
et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous
bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être
présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un
document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature
vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

57690 ELVANGE

TIP SEPA

Référence l'initiale de Mandat :

DATE et LIEU

SIGNATURE

Montant : 154,50 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500172

941133000175 991600171340024959905710264806706

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
20181206
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	03/08/2017	R	234			270	36
Consommation totale relevée									36

Consommation facturée (m3) 36

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122	Jours	0,16898	20,62	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20	m3	1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 36	16	m3	1,20000	19,20	1,08 (5,50%)	20,28
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	Jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,09
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 36	36	m3	1,32000	47,52	4,75 (10,00%)	52,27
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau	1 à 36	36	m3	0,08000	2,88	0,18 (5,50%)	3,04
Lutte contre la Pollution	1 à 36	36	m3	0,35000	12,60	0,69 (5,50%)	13,29
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 36	36	m3	0,23300	8,39	0,84 (10,00%)	9,23
Total de votre facture					143,64	10,86	154,50
Montant total à payer					143,64	10,86	154,50

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, stations d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SBBVP la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Paulquémont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel : t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



Référence à
rappeler

Identifiant :
Occupant :

Adresse du
lieu desservi : 57380 FAULQUEMONT

Destinataire de la facture

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2017-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)
Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur la
taillon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
démarches.
redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
57380 FAULQUEMONT

Facture n° du 11/10/2017

Eau et Assainissement

Consommation du 10/04/2017 au 02/08/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau 37 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00338 €

	Montants
Agence de l'Eau	28,28
Collecte des eaux usées	64,75
Distribution de l'eau	66,90

Total de la facture 167,91

Historique de consommation

Relève du 02/08/2017 de 37 m³
Relève du 10/04/2017 de 36 m³
Relève du 20/12/2016 de 38 m³
Relève du 17/08/2016 de 33 m³
Relève du 27/04/2016 de 37 m³
Relève du 30/12/2015 de 39 m³
Relève du 20/08/2015 de 30 m³
Relève du 07/05/2015 de 32 m³
Relève du 20/01/2015 de 33 m³

Montant total à payer avant le 15/11/2017 157,91 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous
autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte,
et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous
bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être
présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un
document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature
vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

TIP SEPA

Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500172

941133000175 130200

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
211120990706 15791
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Facture n°

du 11/10/2017

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
	G16XU007283	15 mm	02/08/2017	R	118			155	37
Consommation totale relevée									37

Consommation facturée (m3)

37

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122 jours		0,16898	20,62	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 37	17 m3		1,20000	20,40	1,12 (5,50%)	21,52
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours		0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 37	37 m3		1,32000	48,84	4,88 (10,00%)	63,72
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau	1 à 37	37 m3		0,08000	2,98	0,16 (5,50%)	3,12
Lutte contre la Pollution	1 à 37	37 m3		0,35000	12,95	0,71 (5,50%)	13,66
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 37	37 m3		0,23300	8,62	0,86 (10,00%)	9,48
Total de votre facture					146,82	11,09	157,91
Montant total à payer					146,82	11,09	157,91

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance d'effluent et redevance à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. Télérerie de Pauquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel 1057105@dgf.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
67380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2017-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessous pour les
démarches.
redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
67380 FAULQUEMONT

Référence à Identifier :
rappeler Occupant : - Mot de Passe :

Adresse du
lieu desservi : 57690 FLETRANGE

Destinataire de la facture

57690 FLETRANGE

Facture n° 2017-EA-00-1713400252973 du 11/10/2017

Eau et Assainissement

Consommation du 05/05/2017 au 04/09/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Votre consommation d'eau 37 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00338 €

	Montants
Agence de l'Eau	26,26
Collecte des eaux usées	64,75
Distribution de l'eau	66,90

Total de la facture 157,91

Historique de consommation

Relève du 04/09/2017 de 37 m³
Relève du 05/05/2017 de 36 m³
Relève du 08/01/2017 de 42 m³
Relève du 05/09/2016 de 36 m³
Relève du 18/05/2016 de 55 m³
Relève du 01/02/2016 de 30 m³
Relève du 08/09/2015 de 37 m³
Relève du 13/05/2015 de 29 m³
Relève du 03/02/2015 de 25 m³

Montant total à payer avant le 15/11/2017 157,91 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous
autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte,
et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous
bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être
présentée dans les 8 semaines suivant le date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un
document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature
vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

67690 FLETRANGE

TIP SEPA

Référence Unifine de Mandat :

Montant : 157,91 €

Créancier :

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500172

941133000175 45090017134002529730521054806706 15791

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Facture n° 2017-EA-00-1713400252973 du 11/10/2017

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempli	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	04/09/2017	R	874			911	37
Consommation totale relevée									37

Consommation facturée (m3) 37

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,18898	20,82	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20	m3	1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,83
Eau	21 à 37	17	m3	1,20000	20,40	1,12 (5,50%)	21,52
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 37	37	m3	1,32000	48,84	4,88 (10,00%)	53,72
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau	1 à 37	37	m3	0,08000	2,96	0,18 (5,50%)	3,12
Lutte contre la Pollution	1 à 37	37	m3	0,35000	12,95	0,71 (5,50%)	13,66
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 37	37	m3	0,23300	8,62	0,88 (10,00%)	9,48
Total de votre facture					146,82	11,09	157,91
Montant total à payer					146,82	11,09	157,91

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

Eau**ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance d'égout et reverse à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. En l'absence de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la récupère sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.lpi.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2017-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
démarches.
redevance assainissement reversée à CCDF BP21
57380 FAULQUEMONT

Historique de consommation

Relève du 25/07/2017 de 39 m3
Relève du 03/04/2017 de 35 m3
Relève du 29/11/2016 de 41 m3
Relève du 21/07/2016 de 34 m3
Relève du 05/04/2016 de 32 m3
Relève du 08/12/2015 de 36 m3
Relève du 28/07/2015 de 28 m3
Relève du 07/04/2015 de 31 m3
Relève du 08/12/2014 de 24 m3

Référence à Identifier : Mot de Passe :
reppeler Occupant :

Adresse du
lieu desservi : 57220 FOULIGNY

Destinataire de la facture

57220 FOULIGNY

Facture n° 2017-EA-00-1713400254367 du 11/10/2017

Eau et Assainissement

Consommation du 03/04/2017 au 25/07/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

39 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00290 €

Agence de l'Eau
Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau

Montants
27,69
37,75
69,43

Total de la facture

134,87

Somme prélevée le 15/11/2017

134,87 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : CCM BELLEVUE - Titulaire :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2017/3

N° facture : 1713400254367 Y

Montant : 134,87 €

Prélevé sur le compte
Domiciliation :

Date de prélèvement : 15/11/2017

Mandat de prélèvement SEPA :

IBAN :

57220 FOULIGNY

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	25/07/2017	R	110			149	39
Consommation totale relevée									39

Consommation facturée (m3) 39

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122	jours	0,16898	20,62	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20	m3	1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 39	19	m3	1,20000	22,80	1,25 (5,50%)	24,05
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 39	39	m3	0,88000	34,32	3,43 (10,00%)	37,75
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution	1 à 39	39	m3	0,36000	13,85	0,75 (5,50%)	14,40
Prélèvement d'eau	1 à 39	39	m3	0,08000	3,12	0,17 (5,50%)	3,29
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 39	39	m3	0,23300	9,09	0,91 (10,00%)	10,00
Total de votre facture					126,00	8,87	134,87
Montant total à payer					126,00	8,87	134,87

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance diffuse et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les excédents
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVP la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Pauquemon 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel r037105@dgfp.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tpi.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2017-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRÉSOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les
démarches.
redevance assainissement reversée à CCDF BP21
57380 FAULQUEMONT

Historique de consommation

Relève du 25/07/2017 de 33 m3
Relève du 04/04/2017 de 34 m3
Relève du 07/12/2016 de 38 m3
Relève du 27/07/2016 de 35 m3
Relève du 29/03/2016 de 29 m3
Relève du 07/12/2015 de 40 m3
Relève du 29/07/2015 de 33 m3
Relève du 07/04/2015 de 21 m3
Relève du 07/01/2015 de 31 m3

Référence à Identifier :
rappeler Occupant : M.

Adresse du
lieu desservi : 57690 GUINGLANGE

Destinataire de la facture

57690 GUINGLANGE

Facture n° 2017-EA-00-1713400253278 du 11/10/2017

Eau et Assainissement

Consommation du 04/04/2017 au 25/07/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau	33 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) :	0,00338 €

	Montants
Agence de l'Eau	23,44
Collecte des eaux usées	58,95
Distribution de l'eau	61,84

Total de la facture	144,23
----------------------------	---------------

Somme prélevée le 15/11/2017 **144,23 €**

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : Titulaire : --

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2017/3

N° facture : 1713400253278 Q

Montant : 144,23 €

Prélevé sur le compte

Domiciliation :

Date de prélèvement : 15/11/2017

Mandat de prélèvement SEPA :

57690 GUINGLANGE

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	26/07/2017	R	318			351	33
Consommation totale relevée									33

Consommation facturée (m3)

33

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122	jours	0,18888	20,82	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20	m3	1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 33	13	m3	1,20000	15,60	0,88 (5,50%)	16,48
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 33	33	m3	1,32000	43,56	4,38 (10,00%)	47,92
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau	1 à 33	33	m3	0,08000	2,64	0,15 (5,50%)	2,79
Lutte contre la Pollution	1 à 33	33	m3	0,35000	11,55	0,64 (5,50%)	12,19
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 33	33	m3	0,23300	7,69	0,77 (10,00%)	8,46
Total de votre facture					134,09	10,14	144,23
Montant total à payer					134,09	10,14	144,23

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

Eau
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance d'égout et revente à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égout, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVP la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Pauquembert 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMBERT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2017-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : Joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
démarches.
redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
57380 FAULQUEMONT

Historique de consommation

Relève du 24/08/2017 de 43 m3
Relève du 08/04/2017 de 24 m3
Relève du 12/12/2016 de 39 m3
Relève du 10/08/2016 de 34 m3
Relève du 18/04/2016 de 22 m3
Relève du 31/12/2015 de 32 m3
Relève du 12/08/2015 de 48 m3
Relève du 16/04/2015 de 19 m3
Relève du 30/01/2015 de 25 m3

Référence à Identifier : — Mot de Passe :
rappeler Occupant : M.

Adresse du
lieu desservi : 57690 HALLERING

Destinataire de la facture

57690 HALLERING

Facture n° 2017-EA-00-1713400253137 du 11/10/2017

Eau et Assainissement

Consommation du 06/04/2017 au 24/08/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Votre consommation d'eau 43 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00291 €

	Montants
Agence de l'Eau	30,53
Collecte des eaux usées	41,82
Distribution de l'eau	74,50

Total de la facture 146,65

Montant total à payer avant le 15/11/2017 146,65 €

Solde restant dû des factures précédentes : 96,77 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous
autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte,
et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous
bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans le
convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être
présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un
document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature
vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57690 HALLERING

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Réf. :

Créancier : SEBVF

Montant : 146,65 €

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500172

941133000175 22120017134002531370521034987706 14665

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	24/08/2017	R	490			533	43
Consommation totale relevée									43

Consommation facturée (m3) 43

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122 jours		0,16898	20,62	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 43	23 m3		1,20000	27,60	1,62 (5,50%)	29,12
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 43	43 m3		0,88000	37,84	3,78 (10,00%)	41,62
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution	1 à 43	43 m3		0,35000	15,05	0,83 (5,50%)	15,88
Prélèvement d'eau	1 à 43	43 m3		0,08000	3,44	0,19 (5,50%)	3,63
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 43	43 m3		0,23300	10,02	1,00 (10,00%)	11,02
Total de votre facture					136,97	9,88	146,85
Montant total à payer					136,97	9,88	146,85

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

**EAU
ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance d'infiltre et reverse à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-3 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les excédents.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SBBVF la répercuté sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Pauquembourg 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel 057105@ddp.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Secteur de Chenois

13 rue du Moulin

57380 FAULQUEMONT

Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tpi.budget.gouv.fr et

de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2018-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.

Règlement de la facture en espèces : Joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches. Redevance Assainissement reversée au CCDF-BP 21 - 57380 FAULQUEMONT

Référence à
rappeler

Identifiant :
Occupant : M.

-- Mot de Passe :

Adresse du
lieu desservi : 57580 HAN-SUR-NIED

Destinataire de la facture

57580 HAN-SUR-NIED

Facture n° 2017-EA-00-1715100260540 du 09/11/2017

Eau et Assainissement

Consommation du 09/06/2017 au 18/10/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau	35 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00290 €	

	Montants
Agence de l'Eau	24,85
Collecte des eaux usées	33,88
Distribution de l'eau	64,37

Total de la facture	123,10
----------------------------	---------------

Historique de consommation

Relève du 18/10/2017 de 35 m³

Relève du 08/08/2017 de 34 m³

Relève du 13/02/2017 de 39 m³

Relève du 06/10/2016 de 42 m³

Relève du 25/05/2016 de 39 m³

Relève du 02/02/2016 de 51 m³

Relève du 02/10/2015 de 50 m³

Relève du 02/08/2015 de 52 m³

Relève du 02/02/2015 de 50 m³

Somme prélevée le 12/12/2017	123,10 €
-------------------------------------	-----------------

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : - Titulaire :

Emission : SEBVF

Exercice : 2017/3

N° facture : 1715100260540 5

Montant : 123,10 €

Prélevé sur le compte

Domiciliation :

Date de prélèvement : 12/12/2017

Mandat de prélèvement SEPA :

57580 HAN-SUR-NIED

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	18/10/2017	R	318			353	35
Consommation totale relevée									35

Consommation facturée (m3) 35

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,16898	20,82	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20	m3	1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 35	15	m3	1,20000	18,00	0,99 (5,50%)	18,99
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 35	35	m3	0,89000	30,80	3,08 (10,00%)	33,88
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution	1 à 35	35	m3	0,35000	12,25	0,87 (5,50%)	12,92
Prélèvement d'eau	1 à 35	35	m3	0,08000	2,80	0,15 (5,50%)	2,95
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 35	35	m3	0,23300	8,16	0,82 (10,00%)	8,98
Total de votre facture					115,03	8,07	123,10
Montant total à payer					115,03	8,07	123,10

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU**ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier. SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance d'égout et revalorisée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVP la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Paulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfp.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. assistance hors ouverture des bureaux :
06.16.82.26.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2017-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)
Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
démarches.
redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
57380 FAULQUEMONT

Historique de consommation

Relève du 10/08/2017 de 36 m3
Relève du 18/04/2017 de 30 m3
Relève du 27/12/2016 de 40 m3
Relève du 22/08/2016 de 29 m3
Relève du 17/05/2016 de 33 m3
Relève du 08/01/2016 de 40 m3
Relève du 25/08/2015 de 38 m3
Relève du 28/04/2015 de 28 m3
Relève du 27/01/2015 de 37 m3

Référence à Identifier : --- Mot de Passe :
rappeler Occupant :

Adresse du lieu desservi : 57690 HAUTE-VIGNEULLES

Destinataire de la facture

57690 HAUTE VIGNEULLES

Facture n° 2017-EA-00-1713400254298 du 11/10/2017

Eau et Assainissement

Consommation du 18/04/2017 au 10/08/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau 36 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00338 €

	Montants
Agence de l'Eau	25,56
Collecte des eaux usées	63,30
Distribution de l'eau	65,64

Total de la facture 154,50

Somme prélevée le 15/11/2017

154,50 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : --- Titulaire : ---

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2017/3

N° facture : 1713400254298 Y

Montant : 154,50 €

Prélevé sur le compte :

Domiciliation :

Date de prélèvement : 15/11/2017

Mandat de prélèvement SEPA :

57690 HAUTE VIGNEULLES

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempli	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	10/08/2017	R	70			108	36
Consommation totale relevée									36

Consommation facturée (m3) 36

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122	jours	0,16898	20,82	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20	m3	1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 36	16	m3	1,20000	19,20	1,08 (5,50%)	20,26
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 36	36	m3	1,32000	47,52	4,75 (10,00%)	52,27
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau	1 à 36	36	m3	0,08000	2,88	0,16 (5,50%)	3,04
Lutte contre la Pollution	1 à 36	36	m3	0,35000	12,80	0,89 (5,50%)	13,29
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 36	36	m3	0,23300	8,39	0,84 (10,00%)	9,23
Total de votre facture					143,64	10,86	154,50
Montant total à payer					143,64	10,86	154,50

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance d'assainissement et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les ménages.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SBBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Paulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57360 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel 1037105@dgtf.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipl.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2017-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
démarches.
redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
57380 FAULQUEMONT

Historique de consommation

Relève du 11/08/2017 de 37 m3
Relève du 07/04/2017 de 40 m3
Relève du 02/12/2016 de 36 m3
Relève du 08/08/2016 de 33 m3
Relève du 14/04/2016 de 34 m3
Relève du 18/12/2015 de 46 m3
Relève du 11/08/2015 de 38 m3
Relève du 22/04/2015 de 22 m3
Relève du 14/02/2015 de 40 m3

Référence à Identifier : I -- Mot de Passe : I
rappeler Occupant : M

Adresse du
lieu desservi : 57690 HEMILLY

Destinataire de la facture

57690 HEMILLY

Facture n° 2017-EA-00-1713400251132 du 11/10/2017

Eau et Assainissement

Consommation du 07/04/2017 au 11/08/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau 37 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00338 €

	Montants
Agence de l'Eau	26,26
Collecte des eaux usées	64,75
Distribution de l'eau	66,90

Total de la facture 157,91

Somme prélevée le 15/11/2017

157,91 €

Le montant sera prélevé sur le compte 1

Domiciliation : - - - - - Titulaire : I

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2017/3

57690 HEMILLY

N° facture : 1713400251132 H

Montant : 157,91 €

Prélevé sur le compte
Domiciliation :

Date de prélèvement : 15/11/2017

Mandat de prélèvement SEPA :

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	11/08/2017	S	1339			1376	37
Consommation totale relevée									37

Consommation facturée (m3) 37

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122	Jours	0,16888	20,82	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20	m3	1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,83
Eau	21 à 37	17	m3	1,20000	20,40	1,12 (5,50%)	21,52
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	Jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 37	37	m3	1,32000	48,84	4,88 (10,00%)	53,72
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau	1 à 37	37	m3	0,08000	2,96	0,16 (5,50%)	3,12
Lutte contre la Pollution	1 à 37	37	m3	0,35000	12,95	0,71 (5,50%)	13,66
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 37	37	m3	0,23300	8,82	0,88 (10,00%)	9,48
Total de votre facture					146,82	11,09	157,91
Montant total à payer					146,82	11,09	157,91

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-3 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVP la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public. Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57350 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel i057105@dgfp.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	07/09/2017	R	168			214	46
Consommation totale relevée									46

Consommation facturée (m3) 46

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122	Jours	0,16898	20,62	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20	m3	1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 46	26	m3	1,20000	31,20	1,72 (5,50%)	32,92
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	Jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 46	46	m3	1,32000	60,72	6,07 (10,00%)	66,79
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau	1 à 46	46	m3	0,08000	3,68	0,20 (5,50%)	3,88
Lutte contre la Pollution	1 à 46	46	m3	0,35000	16,10	0,89 (5,50%)	16,99
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 46	46	m3	0,23300	10,72	1,07 (10,00%)	11,79
Total de votre facture					175,47	13,31	188,78
Montant total à payer					175,47	13,31	188,78

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVP la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'émission de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 53380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel r037105@dgfin.finances.gov.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
Secteur de Chenois
13 rue du Moulin
57380 FAULQUEMONT
Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebvf.com
DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.lpl.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2018-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
démarches. Redevance Assainissement reversée au
CCOUF-BP 21 - 57380 FAULQUEMONT

Référence à Identifier :
rappeler Occupant : M.

Adresse du
lieu desservi : 57380 HOLACOURT

Destinataire de la facture

57380 HOLACOURT

Facture n° 2017-EA-00-1715100260788 du 09/11/2017

Eau et Assainissement

Consommation du 08/06/2017 au 09/10/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

41 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00290 €

Agence de l'Eau
Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau

Montants
29,11
39,69
71,97

Total de la facture

140,77

Historique de consommation

Relève du 09/10/2017 de 41 m3
Relève du 08/08/2017 de 36 m3
Relève du 08/02/2017 de 37 m3
Relève du 05/10/2016 de 42 m3
Relève du 31/05/2016 de 31 m3
Relève du 02/02/2016 de 33 m3
Relève du 30/09/2015 de 34 m3
Relève du 02/08/2015 de 39 m3
Relève du 22/01/2015 de 23 m3

Montant total à payer avant le 12/12/2017

140,77 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

57380 HOLACOURT



DATE et LIEU

SIGNATURE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

Créancier

Montant : 140,77 €

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500172

941133000175 8115001715100260788057245700133-20181206-DE1100-14077

Accusé de réception en préfecture
057245700133-20181206-DE1100-14077
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	09/10/2017	R	207			248	41
Consommation totale relevée									41

Consommation facturée (m3) 41

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122 jours		0,18898	20,62	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 41	21 m3		1,20000	25,20	1,39 (5,50%)	26,59
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 41	41 m3		0,88000	36,08	3,81 (10,00%)	39,89
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution	1 à 41	41 m3		0,35000	14,35	0,79 (5,50%)	15,14
Prélèvement d'eau	1 à 41	41 m3		0,08000	3,28	0,18 (5,50%)	3,46
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 41	41 m3		0,23300	9,55	0,98 (10,00%)	10,51
Total de votre facture					131,48	9,29	140,77
Montant total à payer					131,48	9,29	140,77

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé.
Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SBBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RYSTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Paulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57180 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel r057105@dgfp.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipl.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2017-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
démarches.
Redevances assainissement reversées à CCDF
BPP21 57380 FAULQUEMONT

Historique de consommation

Relève du 18/08/2017 de 40 m3
Relève du 31/05/2017 de 35 m3
Relève du 23/01/2017 de 35 m3
Relève du 13/08/2016 de 32 m3
Relève du 27/05/2016 de 34 m3
Relève du 25/01/2016 de 28 m3
Relève du 21/08/2015 de 32 m3
Relève du 01/06/2015 de 32 m3
Relève du 09/02/2015 de 37 m3

Référence à Identifier : --- Mot de Passe :
rappeler Occupant : M.

Adresse du
lieu desservi : 57740 LONGEVILLE LES ST AVOLD

Destinataire de la facture

57740 LONGEVILLE LES ST AVOLD

Facture n° 2017-EA-00-1714900258701 du 07/11/2017

Eau et Assainissement

Consommation du 31/05/2017 au 18/09/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau 40 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00339 €

	Montants
Agence de l'Eau	28,40
Collecte des eaux usées	69,11
Distribution de l'eau	70,70

Total de la facture 168,21

Somme prélevée le 15/12/2017 168,21 €

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : - Titulaire : ...

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2017/3

N° facture : 1714900258701 S

Montant : 168,21 €

Prélevé sur le compte
Domiciliation :

Date de prélèvement : 15/12/2017

Mandat de prélèvement : SEPA :

57740 LONGEVILLE LES ST AVOLD

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Facture n° 2017-EA-00-1714900258701 du 07/11/2017

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	18/09/2017	R	2851			2691	40
Consommation totale relevée									40

Consommation facturée (m3) 40

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours		0,16898	20,82	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 40	20 m3		1,20000	24,00	1,32 (5,50%)	25,32
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours		0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 40	40 m3		1,32000	52,80	5,28 (10,00%)	58,08
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau	1 à 40	40 m3		0,08000	3,20	0,18 (5,50%)	3,38
Lutte contre la Pollution	1 à 40	40 m3		0,36000	14,00	0,77 (5,50%)	14,77
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 40	40 m3		0,23300	9,32	0,93 (10,00%)	10,25
Total de votre facture					156,37	11,84	168,21
Montant total à payer					156,37	11,84	168,21

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

**EAU
ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance diffuse et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le début de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorier de Paulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057103@dgfp.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipl.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2017-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
démarches.
redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
57380 FAULQUEMONT

Référence à Identifier :
rappeler Occupant : M.

Adresse du
lieu desservi : 57380 MANY

— Mot de Passe :

Destinataire de la facture

57380 MANY

Facture n° 2017-EA-00-1713400253912 du 11/10/2017

Eau et Assainissement

Consommation du 29/03/2017 au 25/07/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture		Détail au verso
Votre consommation d'eau		38 m ³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00338 €		
		Montants
Agence de l'Eau		28,98
Collecte des eaux usées		68,21
Distribution de l'eau		68,17
Total de la facture		161,36

Historique de consommation

Relève du 25/07/2017 de 38 m³
Relève du 29/03/2017 de 34 m³
Relève du 22/11/2016 de 34 m³
Relève du 06/08/2016 de 32 m³
Relève du 13/04/2016 de 33 m³
Relève du 14/12/2015 de 36 m³
Relève du 07/08/2015 de 32 m³
Relève du 14/04/2015 de 29 m³
Relève du 05/01/2015 de 30 m³

Montant total à payer avant le 15/11/2017 161,36 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous
autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte,
et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous
bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être
présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un
document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature
vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

57380 MANY

★

DATE et LIEU

SIGNATURE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat

ICS :

Référence :

Créancier :

Montant : 161,36 €

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

IBAN :
Titulaire du compte

066310500172

941133000175 92050017134002539120573802906 16136

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
20180906 16136
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	25/07/2017	R	144			182	38
Consommation totale relevée									38

Consommation facturée (m3) 38

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122 jours		0,16898	20,82	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 38	18 m3		1,20000	21,60	1,18 (5,50%)	22,79
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours		0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 38	38 m3		1,32000	50,16	5,02 (10,00%)	55,18
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau	1 à 38	38 m3		0,08000	3,04	0,17 (5,50%)	3,21
Lutte contre la Pollution	1 à 38	38 m3		0,35000	13,30	0,73 (5,50%)	14,03
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 38	38 m3		0,23300	8,85	0,89 (10,00%)	9,74
Total de votre facture					150,00	11,36	161,36
Montant total à payer					150,00	11,36	161,36

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU**ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance d'usage et redevance à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés excepté les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau, aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57180 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
67380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12 H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2017-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
démarches.
redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
67380 FAULQUEMONT

Historique de consommation

Relève du 24/08/2017 de 41 m³
Relève du 08/04/2017 de 32 m³
Relève du 13/12/2016 de 32 m³
Relève du 11/08/2016 de 33 m³
Relève du 18/04/2016 de 28 m³
Relève du 31/12/2015 de 34 m³
Relève du 13/08/2015 de 19 m³
Relève du 18/05/2015 de 26 m³
Relève du 21/01/2015 de 24 m³

Référence à Identifier : — Mot de Passe :
rappeler Occupant : M.

Adresse du
lieu desservi : 57690 MARANGE ZONDRANGE

Destinataire de la facture

57690 MARANGE ZONDRANGE

Facture n° 2017-EA-00-1713400253540 du 11/10/2017

Eau et Assainissement

Consommation du 06/04/2017 au 24/08/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau	41 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00290 €	

	Montants
Agence de l'Eau	29,11
Collecte des eaux usées	39,69
Distribution de l'eau	71,97

Total de la facture	140,77
----------------------------	---------------

Somme prélevée le 15/11/2017 **140,77 €**

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation :

- Titulaire :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2017/3

N° facture : 1713400253540 A

Montant : 140,77 €

Prélevé sur le compte

Domiciliation :

Date de prélèvement : 15/11/2017

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS :

RUM :

BIC :

IBAN :

57690 MARANGE ZONDRANGE

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
	(	15 mm	24/08/2017	R	178			219	41
Consommation totale relevée									41

Consommation facturée (m3) 41

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122 jours		0,18888	20,62	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 41	21 m3		1,20000	25,20	1,39 (5,50%)	26,59
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 41	41 m3		0,98000	36,08	3,81 (10,00%)	39,89
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution	1 à 41	41 m3		0,35000	14,35	0,79 (5,50%)	15,14
Prélèvement d'eau	1 à 41	41 m3		0,08000	3,28	0,18 (5,50%)	3,46
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 41	41 m3		0,23300	9,55	0,88 (10,00%)	10,51
Total de votre facture					131,48	9,29	140,77
Montant total à payer					131,48	9,29	140,77

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU
ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SBBVF la répercuta sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au mètre titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Paulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfp.frances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

**SYNDICAT DES EAUX SEBVF**

13 RUE DU MOULIN

67380 FAULQUEMONT

Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12 H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNETMerci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et

de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2017-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie. Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP. Règlement par TIP : voir ci-dessous pour les démarches.

redevance assainissement reversée à CCDUF BP21
57380 FAULQUEMONTRéférence à
rappelerIdentifiant :
Occupant : M.

~ Mot de Passe :

Adresse du
lieu desservi : 57380 MAINVILLERSDestinataire de la facture**57380 MAINVILLERS****Facture n° 2017-EA-00-1713400253075 du 11/10/2017****Eau et Assainissement**

Consommation du 30/03/2017 au 11/08/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture**Détail au verso****Votre consommation d'eau****42 m³**

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00339 €

Agence de l'Eau
Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau**Montants**
28,82
72,01
73,23**Total de la facture****175,06**Historique de consommation

Relève du 11/08/2017 de 42 m3
Relève du 30/03/2017 de 33 m3
Relève du 12/12/2016 de 30 m3
Relève du 10/08/2016 de 32 m3
Relève du 19/04/2016 de 32 m3
Relève du 15/12/2015 de 39 m3
Relève du 06/08/2015 de 35 m3
Relève du 13/04/2015 de 20 m3
Relève du 22/01/2015 de 42 m3

Somme prélevée le 15/11/2017**175,06 €**Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation :

- Titulaire :

Emetteur : SYNDICAT DES EAUX SEBVF**Exercice : 2017/3****N° facture : 1713400253075 U****Montant : 175,06 €****Prélevé sur le compte****Domiciliation :****Date de prélèvement : 15/11/2017****Mandat de prélèvement SEPA :****ICS :****RUM****BIC :****IBAN :**

57380 MAINVILLERS

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
....		15 mm	11/08/2017	S	3693			3735	42
Consommation totale relevée									42

Consommation facturée (m3) 42

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122 jours		0,16898	20,62	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 42	22 m3		1,20000	26,40	1,45 (5,50%)	27,85
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours		0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 42	42 m3		1,32000	55,44	5,54 (10,00%)	60,98
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau	1 à 42	42 m3		0,08000	3,36	0,18 (5,50%)	3,54
Lutte contre la Pollution	1 à 42	42 m3		0,35000	14,70	0,81 (5,50%)	15,51
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 42	42 m3		0,23300	9,79	0,98 (10,00%)	10,77
Total de votre facture					162,74	12,32	175,06
Montant total à payer					162,74	12,32	175,06

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SBBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Pauquemon 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57350 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgf.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

**SYNDICAT DES EAUX SEBVF**

13 RUE DU MOULIN

57380 FAULQUEMONT

Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNETMerci de vous connecter sur www.lpl.budget.gouv.fr et

de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8806

Référence de votre facture, exemple

2017-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée au CC DUF 1, Allée René Cassin - 57380 FAULQUEMONT

Référence à
rappelerIdentifiant :
Occupant : M.

Mot de Passe :

Adresse du
lieu desservi : 57380 PONTPIERREDestinataire de la facture

57380 PONTPIERRE

Facture n° 2017-EA-00-1715700262286 du 14/11/2017**Eau et Assainissement**

Consommation du 08/06/2017 au 05/10/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau	33 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00338 €	

	Montants
Agence de l'Eau	23,44
Collecte des eaux usées	58,95
Distribution de l'eau	61,84

Total de la facture	144,23
----------------------------	---------------

Historique de consommation

Relève du 05/10/2017 de 33 m3

Relève du 08/06/2017 de 36 m3

Relève du 07/02/2017 de 33 m3

Relève du 06/10/2016 de 34 m3

Relève du 03/06/2016 de 36 m3

Relève du 16/02/2016 de 31 m3

Relève du 30/09/2015 de 32 m3

Relève du 28/05/2015 de 32 m3

Relève du 02/02/2015 de 33 m3

Montant total à payer avant le 15/12/2017**144,23 €**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57380 PONTPIERRE

TIP SEPA

Référence Uniqua de Mandat

ICS :

Référence :

Créancier :

Montant : 144,23 €

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500172

941133000175 5707001715700262286057210568 DE 706

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
210568 DE 706 14423
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Facture n° 2017-EA-00-1715700262288 du 14/11/2017

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	05/10/2017	R	2049			2082	33
Consommation totale relevée									33

Consommation facturée (m3) 33

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122 jours		0,16898	20,82	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20 m3		1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,83
Eau	21 à 33	13 m3		1,20000	15,60	0,86 (5,50%)	16,46
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122 jours		0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 33	33 m3		1,32000	43,56	4,36 (10,00%)	47,92
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau	1 à 33	33 m3		0,08000	2,64	0,15 (5,50%)	2,79
Lutte contre la Pollution	1 à 33	33 m3		0,35000	11,55	0,64 (5,50%)	12,19
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 33	33 m3		0,23300	7,69	0,77 (10,00%)	8,46
Total de votre facture					134,09	10,14	144,23
Montant total à payer					134,09	10,14	144,23

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

**EAU
ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR.

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au récépissé. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble recordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les excédents.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVP la reverse sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.
Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel 1057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



SYNDICAT DES EAUX SEBVF

13 RUE DU MOULIN

57380 FAULQUEMONT

Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et

de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2017-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches.

redevance assainissement reversée à CCDUF BP21 57380 FAULQUEMONT

Référence à
rappeler

Identifiant :
Occupant : M.

-- Mot de Passe :

Adresse du
lieu desservi : 57380 THONVILLE

Destinataire de la facture

57380 THONVILLE

Facture n° 2017-EA-00-1713400249573 du 11/10/2017

Eau et Assainissement

Consommation du 25/04/2017 au 31/08/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

47 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00291 €

Agence de l'Eau
Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau

Montants

33,37

45,60

79,56

Total de la facture

158,43

Montant total à payer avant le 15/11/2017

158,43 €

Historique de consommation

Relève du 31/08/2017 de 47 m3

Relève du 25/04/2017 de 31 m3

Relève du 10/01/2017 de 36 m3

Relève du 29/08/2016 de 43 m3

Relève du 19/05/2016 de 36 m3

Relève du 14/01/2016 de 39 m3

Relève du 09/09/2015 de 52 m3

Relève du 19/05/2015 de 37 m3

Relève du 03/02/2015 de 38 m3

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57380 THONVILLE

TIP SEPA

Référence Uniq. de Mandat :

ICS :

Référence :

Créancier : SEBVF

Montant : 158,43 €

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500172

941133000175 531300171340024957305

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
210349901706 15843
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	31/08/2017	R	388			435	47
Consommation totale relevée									47

Consommation facturée (m3) 47

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122	Jours	0,16898	20,62	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20	m3	1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,83
Eau	21 à 47	27	m3	1,20000	32,40	1,78 (5,50%)	34,18
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 47	47	m3	0,88000	41,36	4,14 (10,00%)	45,60
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution	1 à 47	47	m3	0,36000	16,45	0,90 (5,50%)	17,35
Prélèvement d'eau	1 à 47	47	m3	0,08000	3,76	0,21 (5,50%)	3,97
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 47	47	m3	0,23300	10,95	1,10 (10,00%)	12,05
Total de votre facture					147,94	10,49	158,43
Montant total à payer					147,94	10,49	158,43

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR.

ASSAINISSEMENT

Redevance défilée et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Paulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

**SYNDICAT DES EAUX SEBVF**

13 RUE DU MOULIN

57380 FAULQUEMONT

Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNETMerci de vous connecter sur www.tipl.budget.gouv.fr et

de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2017-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.

Règlement de la facture en espèces : Joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIP : voir ci-dessous pour les

démarches.

redevance assainissement reversée à CCDUF BP21

57380 FAULQUEMONT

Référence à
rappeler

Identifiant :

Occupant : M.

— Mot de Passe : *

Adresse du

lieu desservi : 57380 THICOURT

Destinataire de la facture

57380 THICOURT

Facture n° 2017-EA-00-1713400254382 du 11/10/2017**Eau et Assainissement**

Consommation du 04/05/2017 au 01/09/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau39 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00280 €

Agence de l'Eau

Collecte des eaux usées

Distribution de l'eau

Montants

27,69

37,75

69,43

Total de la facture**134,87**Historique de consommationRelève du 01/09/2017 de 39 m³Relève du 04/05/2017 de 30 m³Relève du 13/01/2017 de 36 m³Relève du 08/09/2016 de 36 m³Relève du 24/05/2016 de 135 m³Relève du 10/02/2016 de 62 m³Relève du 02/10/2015 de 49 m³Relève du 19/05/2015 de 59 m³Relève du 02/02/2015 de 48 m³**Montant total à payer avant le 15/11/2017****134,87 €**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57380 THICOURT

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence :

Montant :

134,87 €

Créancier :

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES****35908 RENNES CEDEX 9****Joindre un relevé d'identité bancaire**

066310500172

941133000175 33150017134002543820571056983706

134,87

Accusé de réception en préfecture

057-245700133-20181206-DE1100-

Date de télétransmission : 06/12/2018

Date de réception préfecture : 06/12/2018

Facture n° 2017-EA-00-1713400254382 du 11/10/2017

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	01/09/2017	R	2526			2585	39
Consommation totale relevée									39

Consommation facturée (m3) 39

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,16898	20,62	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20	m3	1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 39	19	m3	1,20000	22,80	1,25 (5,50%)	24,05
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 39	39	m3	0,88000	34,32	3,43 (10,00%)	37,75
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution	1 à 39	39	m3	0,35000	13,65	0,75 (5,50%)	14,40
Prélèvement d'eau	1 à 39	39	m3	0,08000	3,12	0,17 (5,50%)	3,29
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 39	39	m3	0,23300	9,09	0,91 (10,00%)	10,00
Total de votre facture					126,00	8,87	134,87
Montant total à payer					126,00	8,87	134,87

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance définie et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Paulquenont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



SYNDICAT DES EAUX SEBVF

13 RUE DU MOULIN

57380 FAULQUEMONT

Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.lpl.budget.gouv.fr et

de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2017-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les

démarches.

redevance assainissement reversée à CCDF BP21
57380 FAULQUEMONT

Référence à
rappeler

Identifiant : I
Occupant : M.

-- Mot de Passe : I

Adresse du

lieu desservi : 57385 TRITTELING REDLACH

Destinataire de la facture

57385 TRITTELING REDLACH

Facture n° 2017-EA-00-1713400249037 du 11/10/2017

Eau et Assainissement

Consommation du 20/04/2017 au 29/08/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

36 m³

Pris TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00338 €

Montants

Agence de l'Eau

25,56

Collecte des eaux usées

63,30

Distribution de l'eau

65,64

Total de la facture

154,50

Historique de consommation

Relève du 29/08/2017 de 36 m³

Relève du 20/04/2017 de 36 m³

Relève du 02/01/2017 de 36 m³

Relève du 31/08/2016 de 33 m³

Relève du 03/05/2016 de 45 m³

Relève du 05/02/2016 de 31 m³

Relève du 27/08/2015 de 27 m³

Relève du 11/05/2015 de 40 m³

Relève du 02/02/2015 de 27 m³

Somme prélevée le 15/11/2017

154,50 €

Le montant sera prélevé sur le compte

Domiciliation :

- Titulaire :

Emission : SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Exercice : 2017/3

N° facture : 1713400249037 F

Montant : 154,50 €

Prélevé sur le compte

Domiciliation

Date de prélèvement : 15/11/2017

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS :

RUM

BIC :

IBAN

57385 TRITTELING REDLACH

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Facture n° 2017-EA-00-1713400249037 du 11/10/2017

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	29/08/2017	R	1489			1525	36
Consommation totale relevée									36

Consommation facturée (m3) 38

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,16898	20,82	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20	m3	1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 38	18	m3	1,20000	19,20	1,08 (5,50%)	20,28
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 38	38	m3	1,32000	47,52	4,75 (10,00%)	52,27
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau	1 à 38	38	m3	0,08000	2,88	0,18 (5,50%)	3,04
Lutte contre la Pollution	1 à 38	38	m3	0,35000	12,80	0,69 (5,50%)	13,29
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 38	38	m3	0,23300	8,39	0,84 (10,00%)	9,23
Total de votre facture					143,64	10,86	154,50
Montant total à payer					143,64	10,86	154,50

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU**ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE DE L'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVP la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Paulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57360 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, comptel1057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



SYNDICAT DES EAUX SEBVF

13 RUE DU MOULIN

67380 FAULQUEMONT

Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.62.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et

de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2017-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches.

Redevance assainissement reversée au CC DUF 1, Allée René Cassin - 57380 FAULQUEMONT

Référence à
rappeler

Identifiant :
Occupant : M

--- Mot de Passe

Adresse du
lieu desservi : 57380 VAHL LES FAULQUEMONT

Destinataire de la facture

57380 VAHL LES FAULQUEMONT

Facture n° 2017-EA-00-1715700262303 du 14/11/2017

Eau et Assainissement

Consommation du 07/06/2017 au 03/10/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau	39 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) :	0,00290 €
Agence de l'Eau	27,69
Collecte des eaux usées	37,75
Distribution de l'eau	69,43

Total de la facture **134,87**

Historique de consommation

Relève du 03/10/2017 de 39 m3

Relève du 07/08/2017 de 36 m3

Relève du 13/02/2017 de 33 m3

Relève du 29/09/2016 de 44 m3

Relève du 30/05/2016 de 28 m3

Relève du 05/02/2016 de 27 m3

Relève du 24/09/2015 de 61 m3

Relève du 02/08/2015 de 48 m3

Relève du 08/02/2015 de 35 m3

Montant total à payer avant le 15/12/2017 **134,87 €**

Mandat de prélèvement SEPA poudus : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA poudus. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57380 VAHL LES FAULQUEMONT

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence :

Créancier : SEBVF

Montant : 134,87 €

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500172

941133000175 17010017157002623030571054985706

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
13487
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	03/10/2017	R	1826			1865	39
Consommation totale relevée									39

Consommation facturée (m3) 39

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122	jours	0,16888	20,62	1,13 (5,50%)	21,76
Eau	1 à 20	20	m3	1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 39	19	m3	1,20000	22,80	1,25 (5,50%)	24,05
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 39	39	m3	0,88000	34,32	3,43 (10,00%)	37,75
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution	1 à 39	39	m3	0,35000	13,65	0,75 (5,50%)	14,40
Prélèvement d'eau	1 à 39	39	m3	0,08000	3,12	0,17 (5,50%)	3,29
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 39	39	m3	0,23300	9,09	0,91 (10,00%)	10,00
Total de votre facture					126,00	8,87	134,87
Montant total à payer					126,00	8,87	134,87

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance diffuse et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les usagers.

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057101@dafp.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Secteur de Chenols

13 rue du Moulin

57380 FAULQUEMONT

Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebv.com

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tlpl.budget.gouv.fr et

de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2018-EA-00-XXXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller. Règlement de la facture en espèces : joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches. Redevance Assainissement reversée au CCDUF-BP 21 - 57380 FAULQUEMONT

Référence à
rappeler

Identifiant :
Occupant : M.

- Mot de Passe :

Adresse du
lieu desservi : 57580 VATIMONT

Destinataire de la facture

57580 VATIMONT

Facture n° 2017-EA-00-1715100260699 du 09/11/2017

Eau et Assainissement

Consommation du 14/06/2017 au 17/10/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

40 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00290 €

Agence de l'Eau

Montants

28,40

Collecte des eaux usées

38,72

Distribution de l'eau

70,70

Total de la facture

137,82

Historique de consommation

Relève du 17/10/2017 de 40 m3

Relève du 14/06/2017 de 37 m3

Relève du 13/02/2017 de 40 m3

Relève du 10/10/2016 de 44 m3

Relève du 26/05/2016 de 32 m3

Relève du 08/02/2016 de 40 m3

Montant total à payer avant le 12/12/2017

137,82 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

57580 VATIMONT

TIP SEPA

Référence Union de Mandat

ICS : 1

Réf : 1

Créancier :

Montant : 137,82 €

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500172

941133000175 611800171510026069905

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21054987706 13782
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	17/10/2017	R	342			382	40
Consommation totale relevée									40

Consommation facturée (m3) 40

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,16998	20,62	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20	m3	1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,83
Eau	21 à 40	20	m3	1,20000	24,00	1,32 (5,50%)	25,32
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 40	40	m3	0,88000	35,20	3,52 (10,00%)	38,72
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution	1 à 40	40	m3	0,35000	14,00	0,77 (5,50%)	14,77
Prélèvement d'eau	1 à 40	40	m3	0,08000	3,20	0,18 (5,50%)	3,38
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 40	40	m3	0,23300	9,32	0,93 (10,00%)	10,26
Total de votre facture					128,74	9,08	137,82
Montant total à payer					128,74	9,08	137,82

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

Eau**ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.
Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance d'égout et reverse à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les abonnés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel t057105@dgfp.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Secteur de Chenais

13 rue du Moulin

57380 FAULQUEMONT

Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET

Merçi de vous connecter sur www.lipi.budget.gouv.fr et

de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple
2016-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIPI : voir ci-dessus pour les
démarches. Redevance Assainissement reversée au
CCDUF-BP 21 - 57380 FAULQUEMONT

Référence à
rappeler

Identifiant :
Occupant :

Adresse du
lieu desservi : 57580 VITTONCOURT

Destinataire de la facture

Facture n° du 09/11/2017

Eau et Assainissement

Consommation du 09/06/2017 au 20/10/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

42 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00290 €

Agence de l'Eau
Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau

Montants
29,82
40,68
73,23

Total de la facture

143,71

Historique de consommation

Relève du 20/10/2017 de 42 m3

Relève du 09/06/2017 de 39 m3

Relève du 13/02/2017 de 38 m3

Relève du 06/10/2016 de 45 m3

Relève du 24/05/2016 de 37 m3

Relève du 05/02/2016 de 38 m3

Relève du 28/09/2015 de 37 m3

Relève du 03/06/2015 de 33 m3

Relève du 01/02/2015 de 30 m3

Montant total à payer avant le 12/12/2017

143,71 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous
autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte,
et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous
bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être
présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un
document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature
vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

TIP SEPA

Créancier : SEBVF

Montant : 143,71 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

066310500172

941133000175 092000

10278050570002001200177

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE 14371
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Facture n°

du 09/11/2017

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
		15 mm	20/10/2017	R	250			292	42
Consommation totale relevée									42

Consommation facturée (m3)

42

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 J	122	jours	0,16898	20,62	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20	m3	1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 42	22	m3	1,20000	26,40	1,45 (5,50%)	27,85
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 42	42	m3	0,88000	36,96	3,70 (10,00%)	40,66
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution	1 à 42	42	m3	0,35000	14,70	0,81 (5,50%)	15,51
Prélèvement d'eau	1 à 42	42	m3	0,08000	3,36	0,18 (5,50%)	3,54
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 42	42	m3	0,23300	9,79	0,98 (10,00%)	10,77
Total de votre facture					134,23	9,48	143,71
Montant total à payer					134,23	9,48	143,71

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR.

ASSAINISSEMENT

Redevance diffuse et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SBBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 FAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel: t057103@dgfp.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



SYNDICAT DES EAUX SEBVF

Secteur de Chénais

13 rue du Moulin

57380 FAULQUEMONT

Tél. : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H

LE VENDREDI DE 8H A 12H

Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :

06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET

Merci de vous connecter sur www.tipi.budget.gouv.fr et

de saisir les informations suivantes :

Identifiant de la collectivité : 8805

Référence de votre facture, exemple

2018-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)

Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le talon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.

Règlement de la facture en espèces : Joindre le volet TIP non signé et se rendre en Trésorerie.

Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.

Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les démarches. Redevance Assainissement reversée au CCDUF-8P 21 - 57380 FAULQUEMONT

Référence à
rappeler

Identifiant
Occupant :

Adresse du
lieu desservi : 57580 VOIMHAUT

Destinataire de la facture

Facture n° 09/11/2017

Eau et Assainissement

Consommation du 13/06/2017 au 24/10/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

40 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00290 €

Agence de l'Eau
Collecte des eaux usées
Distribution de l'eau

Montants
28,40
38,72
70,70

Total de la facture

137,82

Historique de consommation

Relève du 24/10/2017 de 40 m³

Relève du 13/06/2017 de 31 m³

Relève du 15/02/2017 de 38 m³

Relève du 05/10/2016 de 32 m³

Relève du 25/05/2016 de 28 m³

Relève du 03/02/2016 de 32 m³

Relève du 29/09/2015 de 51 m³

Relève du 03/07/2015 de 10 m³

Relève du 27/01/2015 de 28 m³

Montant total à payer avant le 12/12/2017

137,82 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

TIP SEPA

Montant : 137,82 €

Créancier : SEBVF

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

066310500172

941133000175 660700

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE06 13782
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Facture n° du 09/11/2017

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel Index	Conso, en m3
		15 mm	24/10/2017	R	221			281	40
Consommation totale relevée									40

Consommation facturée (m3) 40

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	jours	0,16898	20,62	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20	m3	1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 40	20	m3	1,20000	24,00	1,32 (5,50%)	25,32
Collecte des eaux usées							
Collecte des eaux usées	1 à 40	40	m3	0,88000	35,20	3,62 (10,00%)	38,72
Organismes Publics							
Lutte contre la Pollution	1 à 40	40	m3	0,35000	14,00	0,77 (5,50%)	14,77
Prélèvement d'eau	1 à 40	40	m3	0,08000	3,20	0,18 (5,50%)	3,38
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 40	40	m3	0,23300	9,32	0,93 (10,00%)	10,25
Total de votre facture					128,74	9,08	137,82
Montant total à payer					128,74	9,08	137,82

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU

ABONNEMENT

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle. Coût de l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR

ASSAINISSEMENT

Redevance déduite et reversée à la structure figurant au recto. Cette recette est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, usines d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommé. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 33-3 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les exonérés.
2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.
3-Redevance pour prélèvement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVF la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée en recto des sommes restant dues est mentionnée à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte. Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Pauquemon 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57380 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, courriel 1057105@dgfip.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018



Référence à Identifier :
rappeler Occupant :

Adresse du
lieu desservi : 57690 ZIMMING

Destinataire de la facture

SYNDICAT DES EAUX SEBVF
13 RUE DU MOULIN
57380 FAULQUEMONT
Tél : 03.87.29.30.31 contact@sebv.fr

DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H ET DE 13H A 16H
LE VENDREDI DE 8H A 12H
Tél. astreinte hors ouverture des bureaux :
06.16.82.28.32

NOUVEAU REGLEMENT PAR INTERNET
Merci de vous connecter sur www.tpi.budget.gouv.fr et
de saisir les informations suivantes :
Identifiant de la collectivité : 8805
Référence de votre facture, exemple
2017-EA-00-XXXXXXXXXXXX (13 caractères)
Message :

Pour régler cette facture par TIP : dater, signer et
envoyer le TIP ci-dessous à l'adresse indiquée sur le
taillon, affranchi au tarif en vigueur. Pour votre premier
paiement, joindre un RIB sans l'agrafer ni le coller.
Règlement de la facture en espèces : Joindre le volet
TIP non signé et se rendre en Trésorerie.
Règlement par chèque : rédiger votre chèque à l'ordre
du TRESOR PUBLIC, joindre le volet TIP non signé et
l'envoyer à l'adresse indiquée sur le TIP.
Règlement par TIP : voir ci-dessus pour les
démarches.
Redevances assainissement reversée à CCDUF
BPP21 57380 FAULQUEMONT

Facture n° : du 07/11/2017

Eau et Assainissement

Consommation du 06/06/2017 au 02/10/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau	30 m³
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) :	0,00337 €
Montants	
Agence de l'Eau	21,30
Collecte des eaux usées	54,59
Distribution de l'eau	58,04

Total de la facture 133,93

Historique de consommation

Relève du 02/10/2017 de 30 m3
Relève du 06/06/2017 de 38 m3
Relève du 30/01/2017 de 38 m3
Relève du 28/09/2016 de 33 m3
Relève du 30/05/2016 de 27 m3
Relève du 08/02/2016 de 5 m3

Montant total à payer avant le 15/12/2017 133,93 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous
autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débi-
tiser votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous
bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être
présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un
document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature
vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

TIP SEPA

référence : 4 CN 17 0017 / 490028880 Y 105 47
Créancier : SEBVF

Montant : 133,93 €

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES CEDEX 9

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

066310500172

941133000175 102300

14707000790081979200386

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
005710500172 13393
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Facture n°

du 07/11/2017

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
		15 mm	02/10/2017	R	257			287	30
Consommation totale relevée									30

Consommation facturée (m3)

30

Détail de votre facture

	Tranche	Quantité	Unité	Prix	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	1 x 122 j	122	Jours	0,18898	20,62	1,13 (5,50%)	21,75
Eau	1 à 20	20	m3	1,12000	22,40	1,23 (5,50%)	23,63
Eau	21 à 30	10	m3	1,20000	12,00	0,66 (5,50%)	12,66
Collecte des eaux usées							
Abonnement Mensuel Assainissement		122	Jours	0,08220	10,03	1,00 (10,00%)	11,03
Collecte et traitement des eaux usées	1 à 30	30	m3	1,32000	39,60	3,06 (10,00%)	43,66
Organismes Publics							
Prélèvement d'eau	1 à 30	30	m3	0,08000	2,40	0,13 (5,50%)	2,53
Lutte contre la Pollution	1 à 30	30	m3	0,35000	10,50	0,58 (5,50%)	11,08
Modernisation des réseaux de collecte	1 à 30	30	m3	0,23300	6,99	0,70 (10,00%)	7,69
Total de votre facture					124,54	9,39	133,93
Montant total à payer					124,54	9,39	133,93

Commentaires

NOTE EXPLICATIVE

EAU**ABONNEMENT**

C'est la facturation de l'eau par mètre cube consommé H.T. facturée sur la base de la consommation réelle.

Ceci est l'abonnement au réseau d'eau. Cet abonnement comprend l'entretien du branchement particulier qui est assuré aux frais exclusifs de l'organisme distributeur jusqu'au compteur dont l'emplacement est déterminé par ce dernier.

SEULES CES DEUX PREMIERES RUBRIQUES RESTENT DANS LE BUDGET DE L'ORGANISME DISTRIBUTEUR**ASSAINISSEMENT**

Redevance diffuse et reversée à la structure figurant au recto. Cette redevance est destinée à financer la collecte et le traitement des eaux usées (réseaux d'égouts, station d'épuration). La redevance d'assainissement est basée sur le volume d'eau consommée. Le défaut de branchement à l'égout d'un immeuble raccordable peut entraîner une majoration de 100 % de la redevance (article L. 35-5 du Code de la Santé Publique).

AGENCE de l'EAU

1-Redevance pour la lutte contre la pollution. Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m3 consommés exceptés les unités.

2-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture.

3-Redevance pour prélevement. Elle est due par les services d'eau aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Le SEBVP la répercute sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

RESTE A PAYER

La valeur indiquée au recto des sommes restant dues est maintenue à titre indicatif. Elle correspond à la situation de votre compte au moment de l'édition de la facture. Il est possible que des paiements récents n'aient pas été crédités sur votre compte.

Pour tout renseignement sur la somme précisée au recto de la présente facture, il convient de s'adresser au comptable public, Trésorerie de Faulquemont 2 Rue de l'Hôtel de Ville 57359 PAULQUEMONT, 03 87 00 47 00, comptabil057105@dgfp.finances.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2017**

Traité 214

SYNDICAT DES EAUX DE FOLSCHVILLER

Document établi le 04/05/2018

Commune : Teting sur Nied (57668)

Profil : Particulier

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Tarifs au 01/01/2017

Traité 214 Commune **Teting sur Nied (57668)**

		Euro			
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)				30.84	5.5 %
Consommation					
Consommation par An (part distributeur)	De 1 à 5000 (m3)	120	1.0022	120.26	5.5 %
Consommation (part syndicale)	(m3)	120	0.4900	58.80	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0854	10.25	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				220.15	
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Abonnement (part DUF CC Service Assainissement)				30.00	10. %
Consommation					
Consommation (part DUF Collecte et Traitement)	(m3)	120	1.3200	158.40	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				188.40	
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Redevance pollution	(m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux	(m3)	120	0.2330	27.96	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS				69.96	
TOTAL HT de la Facture				478.51	Euro
TOTAL TTC de la Facture				514.57	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement				3.74	Euro

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2017 pour la commune Teting sur Nied (57668)

Elle concerne les contrats suivants :

Syndicat Intercommunal des Eaux de Folschviller

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

– Diamètre Compteur : 15 mm

Consommation : 120 m3

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2017**

Traité 214

SYNDICAT DES EAUX DE FOLSCHVILLER

Document établi le 04/05/2018

Commune : Laudrefang (57386)

Profil : Particulier

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Tarifs au 01/01/2017

Traité 214 Commune **Laudrefang (57386)**

		Euro			
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)				30.84	5.5 %
Consommation					
Consommation par An (part distributeur) De 1 à 5000 (m3)		120	1.0022	120.26	5.5 %
Consommation (part syndicale) (m3)		120	0.4900	58.80	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)		120	0.0854	10.25	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				220.15	
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Abonnement (part DUF CC Service Assainissement)				30.00	10. %
Consommation					
Consommation (part DUF Collecte et Traitement) (m3)		120	1.3200	158.40	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				188.40	
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Redevance pollution (m3)		120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux (m3)		120	0.2330	27.96	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS				69.96	
TOTAL HT de la Facture				478.51	Euro
TOTAL TTC de la Facture				514.57	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement				3.74	Euro

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2017 pour la commune Laudrefang (57386)

Elle concerne les contrats suivants :

Syndicat Intercommunal des Eaux de Folschviller

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

- Diamètre Compteur : 15 mm

Consommation : 120 m3

CONTRAT SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE BOULAYCOMMUNE **BOUCHEPORN**Code INSEE **57095**Année : **2017** Semestre : **1****EAU :**

	Montants HT	T V A	Taux	Montants TTC
Rémunération eau SOCIETE des EAUX de l'EST	0,5738	0,0316	5,5%	0,6054
Surtaxe communale eau	0,0000	0,0000	5,5%	0,0000
Surtaxe intercommunale eau	0,3000	0,0165	5,5%	0,3165
Redevance préservation des ressources en eau	0,0950	0,0052	5,5%	0,1002
Redevance pollution	0,3500	0,0192	5,5%	0,3692
Total Eau :	1,3188	0,0725		1,3913

ASSAINISSEMENT :

Rémunération assainissement SOCIETE des EAUX de l'EST	0,0000	0,0000	10%	0,0000
Rémunération assainissement SUEZ Eau France	0,0000	0,0000	10%	0,0000
Surtaxe communale assainissement	0,0000	0,0000	10%	0,0000
Surtaxe intercommunale assainissement	0,0000	0,0000	10%	0,0000
Redevance communale assainissement	0,0000	0,0000	0%	0,0000
Redevance intercommunale assainissement	0,0000	0,0000	0%	0,0000
Redevance intercommunale assainissement avec TVA	1,3200	0,1320	10%	1,4520
Modernisation des réseaux de collecte	0,2330	0,0233	10%	0,2563
Total Assainissement :	1,5530	0,1553		1,7083

Total Eau + assainissement :	2,8718	0,2278		3,0996
-------------------------------------	---------------	---------------	--	---------------

ABONNEMENT - Semestriel :

Part fixe eau SEE :	25,95	1,43	5,5%	27,38
Part fixe assainissement SEE :	0,00	0,00	10%	0,00
Part fixe assainissement SUEZ :	0,00	0,00	10%	0,00
Part fixe de recouvrement eau ou assainist :	0,00	0,00	10%	0,00
 Part fixe communale eau :	 0,00	 0,00	 5,5%	 0,00
Part fixe intercommunale eau :	4,30	0,24	5,5%	4,54
Part fixe communale assainissement :	0,00	0,00	10%	0,00
Part fixe intercommunale assainissement :	0,00	0,00	0%	0,00
Part fixe intercommunale assainissement avec TVA :	15,00	1,50	10%	16,50

Total Abonnements :	45,25	3,17		48,42
----------------------------	--------------	-------------	--	--------------

Montant facture annuelle 120 m3

435,12	33,68	468,80
---------------	--------------	---------------

Autres Prestations :

Frais d'accès au service :	39,47	3,95	10%	43,42
Frais de déplacement :	39,47	3,95	10%	43,42

Le Chef d'Agence Clientèle

Le : 23/05/2018

* Application TVA si assainissement soumis

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

FACTURE TYPE DE 120 M3**BOUCHEPORN**

RUBRIQUES	QTE	P. U.	H. T.
PART FIXE EAU	2	25,95 €	51,90 €
EAU	120	0,5738 €	68,86 €
PART FIXE SYNDICALE EAU	2	4,30 €	8,60 €
SURTAXE EAU	120	0,3000 €	36,00 €

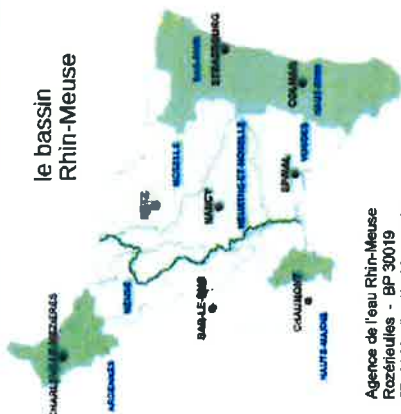
PART FIXE ASS.	2	15,0000 €	30,00 €
SURTAXE ASS.	120	1,3200 €	158,40 €

PRELEVEMENT	120	0,0950 €	11,40 €
POLLUTION	120	0,3500 €	42,00 €
MODERN RESEAUX DE COLLECTE	120	0,2330 €	27,96 €

TOTAL H. T.	435,12 €
TVA 5,5 %	12,03 €
TVA 10 %	21,64 €
TOTAL TTC	468,79 €

Accusé de réception en préfecture
057-245700133-20181206-DE1100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité
du service public de l'eau et de l'assainissement

le bassin
Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieux - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 34 47 01
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr

**l'agence de l'eau
Rhin-Meuse**

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 3 départements et 3 277 communes.



qualité des rivières Smartphone et Tablette

ez sur smartphone et sur tablette,
et des espèces piscicoles présentes.

Téléchargez l'application gratuitement
 Flashes directement le QRCode
 Application "Qualité des rivières" est disponible
 gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux
 sous système d'exploitation Android.



Accusé de réception préfecture
057-245 000 03-2018-1206-DE-100-
21112018-DE
Date de télétransmission : 06/12/2018
Date de réception préfecture : 06/12/2018

[illegible]

LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2016, le prix moyen de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse était de 3,71 €/Tm³. Ce prix est stable depuis 3 ans. (estimation AERM d'après l'observatoire national www.services.eaufrance.fr).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.